

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention - sciences de l'information et des bibliothèques

Parcours - politique des bibliothèques et de la documentation

Les auteur·rice·s locaux·ales en bibliothèques de lecture publique

Laurine ROY

Sous la direction d'Emmanuèle Payen
Chef du service du Développement culturel et Actualité - BPI / Centre
Pompidou

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier ma directrice de mémoire, Emmanuèle Payen, pour ses conseils et remarques avisés, sa disponibilité et son professionnalisme durant cette année de recherche.

Je remercie Elisabeth Saby, maîtresse d'alternance et Annabelle Capelli, référente du fonds local de la médiathèque du Rize ainsi que l'ensemble de l'équipe de la médiathèque pour cette année d'alternance à vos côtés et pour votre aide apportée lors du travail sur ce mémoire.

Je souhaiterais également remercier tous les professionnels qui ont accepté de répondre au questionnaire ou à un entretien : Claire Hacquet (médiathèque Stanislas à Nancy), Bernard Huchet, Delphine Henry (FILL), Christelle Boulineau (réseau de médiathèques Vendée Grand Littoral), Cathy Mayeul (bibliothèque de Charenton-le-Pont), Mathilde Pays (médiathèques Roannais Agglomération), Patricia de Caupenne D'Aspremont (réseau de médiathèques Chalosse Tursan). Votre aide et nos échanges m'ont été d'une très grande aide.

Merci aussi à mes camarades de l'Enssib pour le soutien tout au long de l'année, et d'avoir rendu cette année aussi joyeuse.

Je remercie Maxime, Françoise et Stève pour leurs relectures avisées.

Enfin, merci à Manon pour ses encouragements et son soutien tout au long de l'année. Ils m'ont été essentiels pour mener ce travail à son terme.

Résumé :

Les auteur·rice·s locaux·ales, de nombreuses bibliothèques y sont directement confrontées. Pourtant peu de travaux se sont intéressés à ces figures particulières et à leur place dans ces établissements. Ce mémoire cherche à dresser un état des lieux des auteur·rice·s locaux·ales dans les bibliothèques de lecture publique et à donner des pistes de réflexion ainsi que des ressources aux professionnel·le·s, afin de les intégrer au mieux dans la vie de leur structure.

Descripteurs : Auteurs locaux – Fonds locaux – Lecture publique – Territoire – Collections – Bibliothèque - France

Abstract :

Many libraries are directly confronted with local authors. Yet few studies have focused on these particular figures and their place in these establishments. The aim of this dissertation is to take stock of the situation of local authors in public reading libraries, and to provide some points of reflection as well as resources for professionals, so as to integrate them as effectively as possible into the life of their structure.

Keywords : Local authors - Local collections - Public reading - Territory - Collections – Public libraries - France

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France » disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

INTRODUCTION.....	7
PARTIE 1 - DEFINIR LA LOCALITE DE L'AUTEUR·E	10
1. Un territoire à desservir.....	10
1.1. <i>Les usages.....</i>	10
1.2. <i>Harmonisation des territoires.....</i>	11
1.3. <i>Des territoires en marge.....</i>	13
2. Différentes natures de liens entretenus entre l'auteur·e et le territoire 14	
2.1. <i>Lieu de naissance</i>	14
2.2. <i>Lieu de résidence</i>	15
2.3. <i>Des critères multiples pour des politiques documentaires sur mesure 16</i>	
3. La localité par le sujet abordé	17
3.1. <i>Parler de son territoire.....</i>	17
3.2. <i>S'en détacher</i>	19
3.3. <i>Se faire adopter.....</i>	20
PARTIE 2 - VIE DES COLLECTIONS	23
1. Constitution des collections.....	23
1.1. <i>Acquisition.....</i>	23
1.2. <i>Classement.....</i>	29
1.3. <i>Signalement.....</i>	32
2. Politique documentaire	33
2.1. <i>Qualité ou.....</i>	33
2.2. <i>... quantité.....</i>	35
2.3. <i>Légitimité de l'auteur·e local·e</i>	36
2.4. <i>Désherbage et conservation.....</i>	38
3. Action culturelle.....	39
3.1. <i>Le choix de ces auteur·e-s dans l'action culturelle.....</i>	39
3.2. <i>Les détacher de leur territoire</i>	41
3.3. <i>Différents types d'actions culturelles/ Exemples d'événements avec les auteur·e-s locaux·ales.....</i>	42
PARTIE 3 - BOITE A OUTILS POUR L'INTEGRATION DES AUTEUR·E·S LOCAUX·ALES	46
1. Communication	46
1.1. <i>Auprès des usager·ère·s</i>	46
1.2. <i>Auprès des auteur·e-s locaux·ales</i>	48

2. Valoriser les auteur·e·s locaux·ales	50
2.1. <i>Valorisation numérique</i>	50
2.2. <i>Prix ou concours artistiques</i>	51
2.3. <i>La prescription</i>	52
3. Autres acteur·rice·s, entre ressources et contraintes	52
3.1. <i>Agences régionales du livre</i>	52
3.2. <i>Structures culturelles</i>	54
3.3. <i>Élu·e·s</i>	55
CONCLUSION	57
SOURCES.....	58
BIBLIOGRAPHIE.....	61
ANNEXES.....	65
TABLE DES MATIERES.....	75

INTRODUCTION

Depuis la fin du XXe siècle, les échanges internationaux se sont intensifiés. La mondialisation a aujourd'hui un impact dans tous les domaines : économie, agriculture, technologie... La culture n'est pas en reste : certains pays ont su faire rayonner et propager leurs productions culturelles dans le reste du monde : les États-Unis avec le cinéma et les comics, l'Asie avec les mangas et les animes, l'Europe avec les bandes dessinées, etc. Toute cette création, en plus de se partager plus facilement entre les pays, s'est aussi multipliée par son nombre. Nous sommes aujourd'hui face à une abondance de propositions culturelles, dont certain·e·s producteur·rice·s dominant largement le marché culturel. Face à elleux, il est compliqué pour les nouvelles·aux venu·e·s d'acquérir une notoriété dans cette surabondance d'informations¹. Trouver du soutien dans des industries déjà saturées par l'offre, surtout à ses débuts, est difficile.

C'est ici qu'interviennent les bibliothèques, dont les missions sont à la fois de proposer des collections attendues par les publics, des productions qu'ils aiment et connaissent, mais également d'étendre leur offre à des contenus plus confidentiels, avec des acteur·rice·s moins influent·e·s (maisons d'édition, diffuseurs...) et qui ne bénéficient pas forcément d'une énorme couverture médiatique. Le rôle des bibliothèques est d'être un soutien pour ces auteur·e·s, de leur faire une place dans leurs collections, notamment locaux·ales². En effet, ceux-ci s'inscrivent dans un territoire bien précis, qu'une bibliothèque a pour mission de couvrir, de faire connaître et de valoriser³.

Depuis quelques années, une évolution vers le retour au « local » émerge dans certains domaines. Ce changement s'inscrit en parallèle des mouvements écologiques qui tendent à réduire l'impact du transport de marchandises qui proviennent de partout dans le monde en consommant davantage de produits locaux. Cela a aussi l'avantage de favoriser les producteur·rice·s locaux·ales et de les soutenir face à une concurrence mondiale qu'il est difficile d'affronter. C'est par exemple privilégier les vêtements fabriqués en France, ou s'inscrire dans une association de maintien de l'agriculture paysanne (AMAP). Cette pensée du « local » peut aussi être appliquée à la culture, en mettant en avant la volonté de valoriser et favoriser des auteur·e·s locaux·ales afin de leur laisser une voix et un espace face à la production culturelle mondiale.

Définitions des termes

Face à d'autres termes comme « créateur·e » ou « artiste », le terme « auteur·e » local·e s'est imposé. Certes, ce dernier a l'inconvénient d'être assez restrictif dans le domaine d'activité puisque généralement associé à l'écriture. Mais, c'est une expression connue et utilisée pour parler des individu·e·s qui produisent du contenu sur un certain territoire : tout au long de ce travail, toutes les personnes

¹ DILVEKO, Juris, DALI Keren. « The Self-Publishing Phenomenon and Libraries ». *Library & Information Science Research* 28, n°2, 2006, p.27

² WENDELL, Laura. *Des bibliothèques pour tous ! Comment créer et gérer une bibliothèque de base*. Paris : UNESCO, 1998, p.42 [Consulté le 15/07/2023]. Disponible à l'adresse : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000117165_fre/PDF/117165freo.pdf.multi

³ Conseil supérieur des bibliothèques. *Charte des bibliothèques*. 1991. 6 p.

rencontrées ou les textes croisés l'utilisaient. Inspirée par la définition qu'en fait André-Pierre Syren dans son article *Cartographie des hommes illustres*⁴, l'occurrence « auteur·e » désignera ici également les illustrateur·e-s, artistes, producteur·e-s, réalisateur·e-s, chanteur·e-s, compositeur·e-s, concepteur·e-s (jeux...) : tous les métiers dont les productions peuvent se retrouver sur les étagères d'une bibliothèque. L'utilisation du mot « auteur·e » a pour objectif de faciliter la lecture en y intégrant l'ensemble des professions précédemment citées. Lorsque cela nécessitera des précisions propres au support de diffusion, les termes précis pourront alors être réutilisés ponctuellement.

Dans « auteur·e local·e », le terme « local·e » peut paraître très large. En fait, il n'y a pas de définition globale, mais une définition propre à chaque bibliothèque, qui définit ce qui, pour elle, est considéré comme local ou non. La première partie de ce mémoire cherchera justement à savoir précisément quel sens est donné à ce mot.

Ce travail a pour objectif de comprendre le fonctionnement des bibliothèques de lecture publique vis-à-vis des auteur·e-s locaux·ales. Par bibliothèque de lecture publique, j'entends tout établissement territorial qui met à disposition des habitant·e-s des collections en accès libre (que ce soit en prêt ou en consultation sur place). Je cherche à avoir une représentation variée des bibliothèques, tant par la taille des établissements, le nombre de personnes employées, le territoire desservi, etc., afin d'obtenir un éventail le plus représentatif possible. Cela peut donc être des bibliothèques municipales, intercommunales ou départementales, avec un nombre varié d'employé·e-s. L'essentiel sera de comprendre comment chaque structure définit les auteur·e-s locaux·ales ; établit une politique documentaire adaptée ; et met en place des actions afin de répondre aux problématiques propres à ces auteur·e-s.

État de l'art

Les réflexions de ce travail se sont, dans un premier temps, portées sur les fonds locaux (sujet principal de mon alternance). Néanmoins, un certain nombre d'ouvrages et de travaux existaient déjà à ce sujet, notamment la récente publication de Claire Haquet et Bernard Huchet, *Repenser le fonds local et régional en bibliothèque*. En parallèle de ces recherches, le constat d'une absence de littérature scientifique globale sur les auteur·rice·s locaux·ales se faisait. Plusieurs mémoires faisaient état de projets concrets de valorisation d'auteur·e-s dans des bibliothèques (Mathilde Créton, *La valorisation d'un auteur local en bibliothèque municipale, de la constitution du fonds à sa valorisation : le cas du fonds Raymond Queneau à la Bibliothèque municipale Armand Salacrou du Havre* ; Tania Darbellay, *À la rencontre de Corinna Bille*). Aussi, quelques articles anglo-saxons permettaient d'avoir une appréciation de l'état actuel de ce sujet d'un point de vue étranger (*Inclusion and identification of locally-authored items in library collections* et *Support local: public libraries and local authors* de Rynnelle Wiebe et *Local author collections in libraries* de Grace A. England). Également, l'article de Melissa Dewild dans l'ouvrage de Robert P. Holley, permettait d'avoir un premier exemple concret de valorisation et d'encouragement à la création des auteur·e-s locaux·les dans une bibliothèque états-unienne. Enfin, plusieurs articles de référence, tels que *Cartographie des hommes illustres* ou *La bibliothèque localement universelle* d'André-Pierre Syren,

⁴ SYREN, André-Pierre. *Cartographie des hommes illustres : vers une liste d'autorité des « personalia »*. In *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 2. 2000, pp. 87-91. [Consulté le 27/10/2023]. Disponible en ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-02-0087-002>

mais aussi *Fonds local et régional* de François Hauchecorne permettaient d’esquisser les limites et frontières de ce sujet. Dans son article *Ancrage local et visibilité littéraire. Le cas des écrivains peu reconnus de la région Rhône-Alpes*, Géraldine Bois dresse ce même constat d’absence de recherche scientifique sur cette thématique puisque portant soit sur les écrivain·e·s connu·e·s, soit sur les amateur·rice·s⁵, là où le sujet de ce mémoire cherche à traiter de ces deux profils et de tout ceux se situant entre.

Methodologie

Je vais ici m’appliquer à décrire la méthodologie qui a été mise en œuvre afin de réaliser au mieux ce travail d’étude. Dans un premier temps, un questionnaire à destination des bibliothécaires a été diffusé du mois de mars au mois de mai⁶. Il avait pour objectif de comprendre quel est leur rapport aux auteur·e·s locaux·ales, leur manière de les intégrer dans la bibliothèque, que ce soit dans la politique documentaire ou dans l’action culturelle. Ce questionnaire a été diffusé sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter et LinkedIn notamment), sur les groupes professionnels quand ils existent. Il a été également envoyé par mail à des structures précises, sélectionnées préalablement. 46 réponses ont été recueillies. Le questionnaire permettait aux professionnel·le·s qui le souhaitaient de laisser un moyen de contact. Cela a permis, dans un second temps, de réaliser des entretiens⁷, développant ainsi des points qui nécessitaient plus de précisions qu’une simple réponse à un questionnaire. Quatre professionnelles des bibliothèques ont ainsi été interrogées, volontairement de structures de tailles variables, pour avoir une vision globale de ce qui pouvait se faire dans les différents types d’établissements. Un entretien a été réalisé avec un auteur afin d’échanger sur son rapport au territoire et aux bibliothèques de lecture publique, de la manière dont il souhaite être intégré aux fonds, être accueilli dans les structures du territoire. Des échanges avec des professionnel·le·s ayant rédigé de la littérature professionnelle sur les auteur·e·s locaux·ales ont été réalisés : ils ont notamment permis de cadrer le sujet du mémoire et de cerner les principaux enjeux. Enfin, j’ai pu m’entretenir avec la déléguée générale de la fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill) afin de comprendre le rôle des structures régionales du livre et d’en savoir plus sur les actions qu’elles mènent pour valoriser les auteur·e·s du territoire.

Problématisation

Afin de recouper tous les précédents sujets évoqués, la problématique qui guidera ce mémoire est celle-ci : en quoi, malgré l’importance des auteur·e·s locaux·ales dans les bibliothèques de lecture publique, leur place dans la politique des structures confronte les professionnel·le·s à de nombreux dilemmes, freins et contraintes ? Ainsi, l’idée est de chercher à savoir comment les bibliothécaires définissent-ils ces auteur·e·s, puis les incluent dans leur établissement. Quels choix sont faits et comment sont-ils mis en œuvre ensuite ?

Nous étudierons surtout ici la relation des bibliothèques vers les auteur·e·s locaux·ales.

⁵ BOIS, Géraldine, *Ancrage local et visibilité littéraire. Le cas des écrivains peu reconnus de la région Rhône-Alpes*. In *Ethnologie française*. 2014/4 (Vol. 44), pp. 621-629. Disponible à l’adresse : <https://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2014-4-page-621.htm>

⁶ Annexe n°1

⁷ Annexe n°2

PARTIE 1 - DÉFINIR LA LOCALITÉ DE L'AUTEUR·E

Il n'existe pas de définition œcuménique de l'auteur·e local·e⁸ : chaque bibliothèque, fonds local, politique documentaire, catalogue d'auteur·e·s, etc., propose sa propre description en fonction de ses règles⁹. On peut toutefois établir deux éléments communs à toutes les bibliothèques pour parler de cet·te auteur·e : iel crée des productions susceptibles de se retrouver dans les collections de la bibliothèque ; iel a un lien avec le territoire que recouvre cette dernière.

1. UN TERRITOIRE A DESSERVIR

1.1. Les usages

Cette notion de territoire est essentielle. A priori, deux bibliothèques ne sont pas censées couvrir la même zone géographique : une bibliothèque départementale couvrira l'ensemble du département, là où une bibliothèque municipale couvrira sa commune et une bibliothèque de quartier couvrira les rues alentour. Cette répartition n'est pas figée et doit être pensée en collaboration entre chaque structure du secteur afin d'harmoniser les différentes missions des bibliothèques. Celles-ci sont réparties « entre les différentes collectivités en matière de patrimoine écrit et de lecture publique¹⁰ ».

Concernant l'acquisition des auteur·e·s locaux·ales, certaines bibliothèques appliquent la notion de cercles concentriques. Le principe est que chaque établissement cherche l'exhaustivité à son échelle (municipale, intercommunale, départementale, etc.) et peut ensuite acquérir sur un territoire plus élargi, mais de façon plus disparate, sans cette fois chercher l'exhaustivité. Ainsi, l'ensemble du territoire est censé être couvert¹¹. Cette méthode est la plus efficace pour faire des économies matérielles et budgétaires¹² à condition que la communication entre les différentes bibliothèques soit efficace et que les missions de chacune soient correctement définies, afin de garantir une exhaustivité du territoire. Dans son mémoire sur le fonds local de la bibliothèque municipale de Versailles, Marie-Agnès Ibar exemplifie cette notion de la sorte :

- Versailles et ancien département de la Seine-et-Oise : à acquérir absolument ;
- Département des Yvelines : acquisition très souhaitable ;

⁸ CRÉTON, Mathilde. Valorisation d'un auteur local en bibliothèque municipale. Mémoire : master 1 Histoire et documents parcours bibliothèque, Angers : Université d'Angers, 2016, p.10. [Consulté le 06/11/2023]. Disponible à l'adresse : <https://dune.univ-angers.fr/fichiers/15002810/20162MHD6123/fichier/6123F.pdf>

⁹ SYREN, André-Pierre. *Op. cit.*

¹⁰ GALAUD, Nicolas. Bibliothèques et territoires. *In* Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2001, n° 3, p. 20-26. En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-03-0020-002>

¹¹ LITTLER, Gérard. Fonds local et régional. *In* Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux, des bibliothèques françaises. Villeurbanne : Presses de l'ENSB, 1983, p.188.

¹² HAQUET, Claire, HUCHET, Bernard. Repenser le fonds local et régional en bibliothèque. Villeurbanne : Presses de l'Esssib. La Boîte à outils, 2019, p.35.

- Autres communes et départements de l'ancienne Seine-et-Oise : acquisition non prioritaire.

Les cercles concentriques sont pertinents lorsqu'il s'agit d'exhaustivité et de couvrir l'ensemble du territoire afin de s'assurer de ne manquer aucun·e auteur·e. De plus, pour les plus petits territoires, se contenter de l'offre artistique présente au sein de celui-ci peut ne pas être suffisant. À l'échelle d'une commune, cela représente parfois très peu de productions et, en plus de cela, leur qualité peut être variable. Pour compléter ces collections, les bibliothécaires cherchent alors plus loin que leur simple territoire. Cette stratégie permet de continuer à proposer des productions locales et valoriser le territoire tout en ayant plus de choix dans les propositions, puisque plus d'auteur·e·s potentiel·le·s, et donc aussi l'assurance de trouver un contenu plus qualitatif. Les médiathèques de Roannais agglomération fonctionnent sur ce principe :

« Les auteurs vont être sélectionnés sur trois cercles géographiques. Le premier cercle, ça va être Roanne. Le deuxième cercle, ce sera Roannais Agglomération. Le premier critère est hyper localisé et le deuxième critère s'étend aux quarante communes de Roannais Agglomération. Le troisième cercle géographique va être tout ce qui est limitrophe à Roannais Agglomération. Donc, ça peut être les départements un petit peu plus éloignés, des zones de la Loire comme Feurs ou Saint-Martin-D'Estréaux. Mais c'est vraiment les deux premiers cercles géographiques qui sont pris en compte pour la sélection des auteurs locaux de fiction et pour les documentaires.¹³ »

Néanmoins, dans les faits, le principe de cercles concentriques, difficile à mettre en œuvre, n'est pas systématiquement appliqué par les établissements de lecture publique.

1.2. Harmonisation des territoires

Un fonctionnement en cercle concentrique nécessite une bonne communication entre les multiples acteur·e·s. En effet, il faut que chacun·e soit clairement au courant de l'organisation générale et du territoire à quadriller.

Diverses difficultés peuvent résulter d'un manque de cohésion des territoires. Cela peut provoquer des lacunes dans les politiques de conservation si les compétences ne sont pas clairement définies et réparties, provoquant des manquements dans les collections documentaires. Il arrive aussi que des auteur·e·s, dans le but de vendre un nombre important de leurs ouvrages et invoquant leur localité, contactent plusieurs bibliothèques d'un même territoire pour demander à ce que leurs ouvrages soient achetés. Si une politique commune n'est pas appliquée et qu'il n'y a pas de concertations entre les bibliothèques, cela peut conduire à des achats en double, triple, ou plus encore, non nécessaires¹⁴.

Seulement, au fil des mesures des décentralisations, certaines missions ont été divisées sans être harmonisées territorialement par la suite, entraînant parfois un

¹³ Entretien avec Mathilde Pays, médiathèques Roannais-Agglomération

¹⁴ Entretien avec Claire Haquet, bibliothèque Stanislas à Nancy

manque de cohésion entre les structures et des pratiques hétérogènes, par exemple à l'échelle d'un département. Pour clarifier les missions des bibliothèques et organiser des réseaux structurés de coopération, il est important de tenir compte de certaines notions fondamentales de la réflexion sur l'intercommunalité et la décentralisation, à savoir la subsidiarité, l'intérêt communautaire et la notion de meneur·se¹⁵. Au vu de ce constat, et dans la volonté d'établir une politique uniforme et cohérente sur un territoire dans le cadre de l'acquisition des ouvrages d'auteur·e·s locaux·ales, des mesures communes doivent être prises aux échelons supérieurs. C'est le rôle des bibliothèques départementales d'assurer la cohésion de l'ensemble des protagonistes. C'est par exemple le cas dans le Puy-de-Dôme où la bibliothèque départementale met en place une politique documentaire concertée avec les bibliothèques de son réseau, co-construites avec les salarié·e·s et bénévoles¹⁶. Il s'agit alors, lors de ce processus, d'évoquer les acquisitions de productions locales et décider conjointement de leur répartition.

En l'absence de missions claires et d'une coordination globale, de petites bibliothèques rurales appliquent une politique d'acquisition qui cherche à être la plus exhaustive possible. Néanmoins, cela interroge : l'exhaustivité peut faire redouter une qualité moindre, donc un nombre de prêts réduit. S'il n'y a pas de politiques de conservation ou de désherbage spécifiques, il y a alors un risque que les documents achetés soient rapidement pilonnés car peu empruntés : « Parce que, évidemment, si on achète quelque chose qui n'est pas vraiment qualitatif, ça ne sera pas emprunté et ça va se retrouver au pilon. Donc c'est de l'argent qui peut être sauvé dès le départ en priorisant les achats.¹⁷ » D'où l'importance de mettre en place une véritable réflexion pour l'acquisition de ces auteur·e·s. Dans une ville qui dispose de plusieurs bibliothèques, il peut être décidé qu'une seule a la mission d'acquérir et conserver tout ce qui aura trait au territoire. Mais s'il est décidé que plusieurs d'entre elles sont amenées à acheter ces ouvrages, il s'agit alors de répartir les achats également.

Quand on compare des plus petits territoires qui intègrent toutes les productions, ou presque de leurs auteur·e·s locaux·ales, que ce soit dans les collections courantes, ou pour la conservation, cela soulève une question d'équité. Ils ont comme point commun d'avoir une faible diffusion, en termes d'opportunité de visibilité par les médiathèques. Selon les territoires, il y a une grande différence de traitement. À certaines échelles, l'impact d'une acquisition en bibliothèque sur la visibilité d'une production a son importance. Selon l'article de Géraldine Bois, les auteur·e·s locaux·ales, notamment ceux qui débentent ou qui ne sont pas nécessairement édité·e·s, ont besoin de soutien et de créer des liens avec les autres acteur·rice·s de la chaîne du livre¹⁸. Le rôle de la bibliothèque n'est pas à négliger de ce point de vue.

Selon Eugène Morel, il revient à chaque bibliothécaire responsable de fonds locaux ou d'acquisitions de productions locales de « définir pour son propre fonds

¹⁵ GALAUD, Nicolas. *Op. cit.*

¹⁶ RAVERAU, Mylène. Nouveaux enjeux et défis des bibliothèques départementales. Mémoire : diplôme de conservateur de bibliothèque, Villeurbanne : Enssib, 2019, p.15.

¹⁷ Entretien avec Mathilde Pays, médiathèques Roannais Agglomération

¹⁸ BOIS, Géraldine. *Op. cit.*

la meilleure façon de le mettre en valeur et de l'accroître¹⁹ ». Néanmoins se pose la question de l'importance des instances supérieures pour harmoniser les différentes politiques et offrir une cohérence au territoire.

1.3. Des territoires en marge

Depuis le début de ce travail, nous nous efforçons de comprendre comment les bibliothèques définissent et répartissent les acquisitions d'œuvres d'auteur·e·s locaux·ales sur leur territoire. Néanmoins, est-ce que, justement, certains territoires sortent de schémas en n'étant pas concernés par cette problématique ?

Les bibliothèques de la ville de Paris ne considèrent comme local·e que les auteur·e·s dont les productions traitent spécifiquement du territoire parisien²⁰. Ce choix politique se place dans un contexte d'offre pléthorique, particulièrement dans des métropoles où le taux de population est élevé comme à Paris. Acquérir ou intégrer les productions de tous·tes les auteur·e·s de la capitale engendrerait un travail conséquent, voire ingérable. Néanmoins, comparé à d'autres villes ou intercommunalités qui cherchent à rendre compte de la production locale en effectuant un travail de conservation rigoureux, un constat se dresse sur l'inégalité entre les territoires quant à la problématique de conservation de la production artistique et littéraire locale. Déjà en 1983, Germaine Frigo faisait le constat d'une absence de fonds locaux, et donc de la prise en compte des auteur·e·s parisiens·es, dans les bibliothèques de Paris :

« Il n'existe pas (à de rares exceptions près) de fonds local par quartier ou arrondissement dans les Bibliothèques municipales de la Ville de Paris.²¹ »

Les territoires ruraux sont plus susceptibles d'abriter moins d'auteur·e·s. Cela s'explique logiquement par une population moins nombreuse, donc une probabilité plus faible que certain·e·s soient concerné·e·s. Comme évoqué auparavant, il peut s'agir alors de prospecter au-delà du territoire desservi par la bibliothèque en étendant sa définition d'auteur·e·s locaux·ales. Cette moindre présence de ces dernier·ère·s en zone rurale²² peut aussi s'expliquer par une volonté de se rapprocher des institutions culturelles (maisons d'édition, maisons de disques, sociétés de production, etc.) facilitant ainsi les échanges et les rencontres.

Aussi, et c'est une des difficultés rencontrées dans ce travail, il est difficile de savoir si certaines bibliothèques ne possèdent aucune production d'auteur·e·s locaux·ales dans leurs collections, ou du moins n'ont aucune politique définie pour mettre des actions en place afin de les acquérir ou les valoriser.

¹⁹ SYREN, André-Pierre, « La bibliothèque localement universelle », Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 1995, n° 3, p. 8-15. En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1995-03-0008-001> ISSN 1292-8399.

²⁰ Échange avec la médiathèque Marguerite Duras à Paris

²¹ FRIGOT, Germaine. Vers une autre conception du fonds local *in* Bulletin d'informations - Association des bibliothécaires français, n°120. 1983, p.1 [Consulté le 27/10/2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/41091-vers-une-autre-conception-du-fonds-local.pdf>

²² GOUYON, Marie, PATUREAU, Frédérique. Les métiers artistiques : des conditions d'emploi spécifiques, des disparités de revenus. Paris : Insee, 2013, p. 153.

2. DIFFERENTES NATURES DE LIENS ENTRETENUS ENTRE L'AUTEUR·E ET LE TERRITOIRE

Les critères de localité des auteur·e·s peuvent être très larges : est-ce qu'on tient compte du lieu de naissance ? Du lieu de résidence du créateur·e ? Cela implique-t-il que s'il y a un déménagement alors il y a un désherbage des ouvrages concernés ? Ou alors puisque la création d'une production s'est faite sur tel territoire alors on peut estimer que cela fait partie de son patrimoine ? S'il y a une maison d'édition locale, acquiert-on la totalité de son catalogue ? Ce sont beaucoup de questions qu'il faut se poser concernant la politique documentaire vis-à-vis des auteur·e·s locaux·ales, et dans le cas des cercles concentriques évoqués plus tôt, il faut imaginer une politique commune sur l'ensemble des bibliothèques du territoire pour harmoniser toutes les pratiques.

2.1. Lieu de naissance

Pour les personnes décédées, la question peut se poser de savoir quelle bibliothèque récupérera les archives, manuscrits et autres documents essentiels dans la vie d'un·e auteur·e. Est-ce c'est sa ville de naissance, celle qui parfois l'a vu grandir, qui joue le rôle de point d'attache, qui sera désignée ? Ou plutôt la ville qu'iel avait choisie comme lieu de résidence, celle où iel a passé une partie de sa vie, et est même parfois décédé·e ? C'est l'exemple de Jules Verne, né à Nantes et décédé à Amiens, et célébré dans les deux villes pour son travail²³. Dans les deux cas, tout dépend de l'histoire de l'auteur·e et de l'importance accordée à chacune des villes dans sa vie et sa bibliographie, il s'agit là encore d'une politique d'harmonisation entre les différentes bibliothèques, chacune des villes ayant pu d'une manière ou d'une autre influencer les écrits de l'auteur. Le lieu de naissance peut avoir plusieurs significations : au sens littéral, mais aussi dans une définition plus large en considérant que c'est le lieu de l'enfance, celui où l'on a grandi. En effet, on peut naître dans une certaine ville mais passer l'entièreté de son enfance dans une autre et, dans ce sens, le lieu de naissance à proprement parler est moins significatif.

Néanmoins, pour les auteur·e·s contemporain·e·s (qui nous intéressent particulièrement dans ce travail), le lieu de naissance est aussi un critère d'acquisition, mais moins utilisé que le lieu de résidence. Ce dernier est secondaire : les bibliothécaires ne chercheront pas absolument à acheter les ouvrages des personnes nées dans la ville, mais accepteront parfois les productions des auteur·e·s cochant ce critère, estimant, au même titre que le lieu de résidence, que cela fait partie du patrimoine du territoire. La difficulté de mise en place de ce critère réside aussi dans le fait que le lieu de naissance est moins facile à connaître à moins que l'auteur·e n'ait une renommée nationale, ou qu'iel ait fait savoir aux bibliothécaires cette appartenance locale. C'est une veille pointue qu'il faut mettre en place si un établissement cherche l'exhaustivité dans les productions sur son territoire à partir d'un critère de naissance. Aucune structure interrogée dans le cadre de ce travail n'a fait mention d'un tel dispositif. D'autres témoignent qu'iels ont connaissance d'auteur·e·s né·e·s sur leur territoire mais l'ayant quitté dans leur jeunesse. C'est le

²³ LABBÉ, Mathilde. Ancrage local et concurrence commémorative : le cas de Jules Verne (1905-2005), Centenaires, jubilés, commémorations, Atelier du XIXe siècle de la SERD, dir. Marie-Clémence Régnier. 2019, 14 p. [Consulté le 19/03/2023]. Disponible à l'adresse : <https://serd.hypotheses.org/files/2019/03/Labbe.pdf>

cas la bibliothèque Stanislas à Nancy, où ces romans sont alors achetés tant que le budget le permet, sans pour autant chercher à acquérir les manuscrits :

« La question peut se poser à un autre niveau pour Virginie Despentès qui est originaire de Lorraine également mais qui l'a quitté et n'en parle pas spécialement. Parfois au détour d'une phrase elle va dire « quand j'étais à Nancy » mais pas plus. Dans ce cas-là, on achète ces romans pour autant que budgétairement on puisse dans le fonds de conservation, mais on ne va pas aller la courtiser spécialement pour avoir ses manuscrits. Après si un jour elle vient s'installer à Nancy, la question pourra se poser autrement.²⁴ »

Des bibliothécaires considèrent que le critère de naissance n'est pas suffisant pour considérer un·e auteur·e comme local·e. En effet, cela semble parfois anecdotique dans un parcours de vie, peut relever du hasard et n'avoir que peu de conséquences sur le futur.

2.2. Lieu de résidence

Le critère de résidence d'un·e auteur·e est le plus couramment admis en bibliothèque de lecture publique. La production créée sur un territoire sera considérée comme une preuve, un reflet ou encore un témoin de la vie culturelle et artistique de celui-ci à un moment donné.

Le critère de résidence peut avoir plusieurs définitions. Certaines structures considèrent que quelqu'un devient local·e à partir du moment où iel emménage sur un territoire. D'autres estiment qu'il faut y avoir vécu un certain temps pour acquérir le statut local : certains exemples parlent de dix ans²⁵, allant même jusqu'à quinze années dans l'exemple de Rynnelle Wiebe²⁶. À Fribourg, il faut y avoir effectué au moins sa scolarité obligatoire et les années de maturité gymnasiale dans le canton²⁷. Au cours de mes entretiens, aucune bibliothèque n'a fait part de tels procédés, estimant que résider sur un territoire à un moment donné suffisait pour être considéré comme un·e auteur·e local·e.

Certaines bibliothèques continuent d'acquérir le travail de leurs auteur·e·s après leurs déménagements : elles acquièrent tous les documents parus comme s'ils habitaient encore sur le territoire. Iels gardent ainsi leur statut local. Cette vision de la localité se rapproche de celle où l'auteur·e est considéré·e ainsi par le lieu de naissance : le passage, même momentané, suffit à attribuer la localité. On peut considérer cette définition comme large. Elle nécessite d'avoir un budget dédié conséquent et la place nécessaire pour accueillir les productions de ces auteur·e·s « délocalisé·e·s ». Certaines bibliothèques fonctionnent ainsi tant que les moyens techniques et financiers le permettent, mais que le jour où ce ne serait plus le cas, iels seraient alors les premier·ère·s en subir l'impact.

²⁴ Entretien avec Claire Haquet, bibliothèque Stanislas à Nancy

²⁵ GUILLERMIN, Lucien. Patrimoine imprimé des Montagnes neuchâteloises au sein de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds : état des lieux et perspectives. Travail de Bachelor : Haute école de gestion de Genève, 2013, p.21 [Consulté le 04/06/2023]. Disponible à l'adresse : <https://sonar.ch/hesso/documents/314478>

²⁶ WIEBE, Rynnelle. Inclusion and identification of locally-authored items in library collections. *Pathfinder: A Canadian Journal for Information Science Students and Early Career Professionals*, 2021, pp.18-34 [Consulté le 11/12/2023]. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.29173/pathfinder37>

²⁷ GUILLERMIN, Lucien. *Op. cit.* p.10

Nous pouvons constater qu'il y a un autre type d'établissement dont les acquisitions relèvent d'un schéma sensiblement similaire à celui des auteur·e·s locaux·ales : les maisons d'édition. En effet, à plusieurs reprises, les bibliothécaires interrogées ont mentionné, souvent d'elles-mêmes, et en partant du principe que cela relevait de la même logique, acheter systématiquement ou presque, les ouvrages publiés par une potentielle maison d'édition locale. Les auteur·e·s n'y sont alors pas d'emblée considéré·e·s comme locaux·ales, mais seulement l'établissement. En effet, certaines bibliothèques considèrent que ces structures présentes sur son territoire sont à valoriser et promouvoir, en raison de leur localité. Ce lien établi par les bibliothécaires montre qu'au-delà des auteur·e·s, ce sont plus largement les acteur·rice·s du domaine culturel qui bénéficient de cette façon d'envisager le local.

Il est à noter que le principe de maison d'édition locale n'est pas transposable sur tous les territoires, en particulier Paris. C'est en effet cette ville qui concentre l'essentiel de la production française actuelle²⁸, ce qui ne rend pas envisageable des achats systématiques pour les bibliothèques parisiennes, même en raisonnant par arrondissements. Mais comme vu précédemment, le concept d'auteur·e local·e est peu appliqué à cette ville si ce n'est pas du tout, notamment pour les auteur·e·s de fictions.

2.3. Des critères multiples pour des politiques documentaires sur mesure

Nous pouvons constater à l'issue des questionnaires et entretiens menés pour ce mémoire que les bibliothèques ne choisissent rarement qu'un seul critère pour définir la localité de l'auteur·e. Parfois un point de vue assez large est adopté, ne cantonnant pas uniquement au lieu de vie mais incluant également le lieu de naissance. Cela s'explique notamment pour les plus petits territoires où il y a moins de productions mais une volonté de proposer plus d'ouvrages locaux. Ainsi, deux solutions sont possibles : ou on agrandit l'espace concerné, ou on élargit les critères de territorialité, permettant ainsi à plus de personnes d'être considérées comme des auteur·e·s locaux·ales.

Dans le cas contraire où un établissement souhaite restreindre au maximum sa politique documentaire à ce sujet, le processus inverse se met en place, en multipliant le nombre de critères pour appartenir à cette catégorie et minimiser alors les chances pour les auteur·e·s d'y entrer. Voici par exemple les critères mis en place à la bibliothèque Stanislas à Nancy :

« Les critères en ce moment sont plutôt quelqu'un qui vit en Lorraine et qui d'une manière ou d'une autre s'y intéresse, soit dans son œuvre, soit parce qu'il participe à la vie, à la culture locale. On a un critère de qualité aussi, le fait d'être édité par un éditeur national ça compte quand même.²⁹ »

Ainsi les politiques documentaires s'avèrent être des croisements de plusieurs critères en ce qui concerne la définition d'un·e auteur·e local·e. Avoir ces différentes possibilités de caractérisation permet aux établissements de lecture publique de

²⁸ INSEE, "L'Île-de-France, territoire stratégique pour le livre", 2013, 6 p. [Consulté le 19/03/2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1290926>

²⁹ Entretien avec Claire Haquet, bibliothèque Stanislas à Nancy

s'adapter à leurs besoins et capacités. Cela permet aussi des ajustements propres à chaque territoire, reflétant son histoire, son implantation, ses dynamiques, etc. :

3. LA LOCALITE PAR LE SUJET ABORDE

3.1. Parler de son territoire

Quand on parle d'auteur·e·s locaux·ales, on mentionne en premier lieu ceux qui traitent du territoire. Par ailleurs, on constate que c'est en quelque sorte leur premier niveau d'acquisition et d'intégration dans les collections : acheter les ouvrages qui traitent de la région, et pour intégrer le fonds locaux'il existe. Il n'y a alors pas de critères géographiques concernant l'auteur·e à proprement parler (son lieu de naissance ou lieu de vie), comme mentionné dans la partie précédente, n'est considéré que le contenu de la production. Pourtant iel sera néanmoins considéré·e comme local·e, ce mot définissant alors le territoire traité dans la production et non l'auteur·e. La perception qu'on en a peut être amenée à évoluer : avoir publié plusieurs ouvrages à ce sujet permettrait d'atteindre le titre d'« auteur·e local·e » au sens de « personnalité locale », une seule production ne suffisant pas à être qualifié de la sorte. À cela s'ajoute à la démonstration d'un réel attachement au territoire et à son patrimoine. Les personnalités locales sont des personnes impliquées dans la vie locale et engagées dans diverses instances (conseil municipal, associations...). Iels accèdent à ce statut par le biais de leurs travaux ou écrits locaux, apportant une connaissance plus précise de ce dernier, témoignant de la mémoire du lieu ou, dans le cas d'une fiction, mettant en scène la région, qui est ainsi valorisée. Ainsi, l'auteur·e local·e s'engage et s'implique dans la vie de son territoire en tant qu'habitant·e et participe à la connaissance et à son rayonnement :

« On a des auteurs de romans de terroirs : Michel Caffier, Eric Schiffer et Gilles Laporte. Ce sont vraiment des figures locales.³⁰ »

Jack Guichard, auteur local interrogé dans le cadre de ce travail, peut aussi être considéré comme une figure locale : à la fois auteur d'ouvrages sur son territoire de résidence, il est également engagé dans plusieurs autres associations, parfois en tant que membre ou président³¹.

Ce critère de sélection sur le contenu de la production peut aussi bien s'appliquer aux documentaires qu'aux fictions. Nous pouvons prendre l'exemple de la bibliothèque municipale de la Part-Dieu à Lyon, dont le fonds local contient un large fonds documentaire sur la région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que quelques ouvrages de fictions, dont le sujet est Lyon, le Rhône et en plus petite quantité l'Auvergne (bandes dessinées, romans, etc.). Ces auteur·e·s, quoique même si ne résidant pas ou n'étant pas originaires de la région, sont néanmoins considéré·e·s comme des locaux·ales. Les fictions peuvent, par la localisation de l'intrigue, apporter des éléments descriptifs et sociologiques indéniables³².

³⁰ Entretien avec Claire Haquet, bibliothèque Stanislas à Nancy

³¹ Entretien avec Jack Guichard

³² FRIGOT, Germaine. *Op. cit.* p.16

Concernant les ouvrages de fiction, le genre régionaliste ou littérature de terroir a à diverses reprises été mentionné lors des entretiens. C'est un courant littéraire dont l'histoire prend place en zone rurale, souvent au XIXe siècle ou dans l'entre-deux-guerres, raconte l'histoire de plusieurs générations liées à la terre et au monde paysan³³ et s'attache aux détails et caractéristiques d'une région en particulier³⁴. Il trouve son succès plutôt auprès d'un public senior qui apprécie particulièrement les souvenirs d'époque et de paysages ainsi que les relations entre les personnages, surtout familiales. Deux points de vue s'affrontent concernant les bibliothécaires, certain·e·s estimant qu'ils ont encore un succès et continuent de trouver leur public :

« C'est plutôt par rapport à la fréquence d'emprunt, c'est vrai que ça concerne quand même un certain type d'usagers, parce que tous les usagers ne vont pas emprunter des auteurs locaux. On va avoir des usagers qui vont plutôt être seniors ou dans la tranche 35/45/50 ans. Parce que c'est le type d'histoire qu'ils aiment lire, des histoires qui se rapportent au terroir, qui se rapportent à des sujets typiquement locaux.³⁵ »

À l'inverse, d'autres bibliothécaires constatent un amenuisement de l'intérêt du lectorat pour ce genre de lecture :

« Ce fut le cas avant, où nos anciens aimaient bien les histoires qui se passaient à la campagne, ce qu'on appelle le roman de terroir. Le terroir, ça représente toujours 10% de nos prêts, mais ils n'en sont pas gags comme avant. On les emmène vers d'autres sagas familiales avec un niveau plus élevé d'écriture, le public a changé aussi, il n'est pas toujours à vouloir des choses qui se passent en Vendée.³⁶ »

Les auteur·e·s de romans de terroir locaux·ales connaissent un vrai succès puisqu'en plus de résider sur le territoire, iels le mettent en scène dans leurs ouvrages : c'est une manière de le faire connaître et de le valoriser. Dans certains cas, écrire du roman de terroir peut même s'avérer être une stratégie pour les moins connu·e·s d'entre eux afin d'assurer un certain nombre de ventes³⁷.

En fiction, « local » se rapporte à une œuvre qui se déroule dans un lieu spécifique, souvent décrit de manière détaillée pour créer un sens d'authenticité et d'immersion. Les auteur·e·s peuvent mettre l'accent sur les particularités géographiques, historiques et culturelles d'un lieu, tout en créant des personnages et des histoires qui sont enracinés dans ce contexte. Les éléments locaux peuvent enrichir la texture et l'atmosphère d'une histoire, en offrant aux lecteurs un aperçu plus profond de la vie quotidienne et des coutumes d'un endroit donné. En revanche, les œuvres de « terroir » se concentrent davantage sur la représentation de la culture, des traditions et de l'identité d'une région spécifique. Le terme peut être utilisé pour désigner des œuvres littéraires qui capturent l'esprit d'une région en mettant en avant les coutumes, les valeurs, les croyances et les modes de vie locaux. Les écrivain·e·s qui travaillent dans le style du terroir ont tendance à faire ressortir les spécificités

³³ HONOREZ, Annick. Le roman de terroir, source de questions ! Étude ACRF, 2011, p.3 [Consulté le 28/05/2023] Disponible à l'adresse : https://www.acrf.be/wp-content/uploads/2014/11/Roman_de_terroir.pdf

³⁴ BOIS, Géraldine. *Op. cit.*

³⁵ Entretien avec Mathilde Pays, médiathèques Roannais Agglomération

³⁶ Entretien avec Christelle Boulineau, réseau de médiathèques Vendée Grand Littoral

³⁷ BOIS, Géraldine. *Op. cit.*

culturelles d'une région à travers leurs personnages, leurs dialogues et leurs descriptions.

Les publics ont tendance à apprécier les productions locales pour plusieurs raisons, liées à la proximité géographique, à l'authenticité culturelle, aux connexions émotionnelles et à d'autres facteurs. Elles reflètent souvent la culture, les valeurs et les expériences spécifiques d'une région ou d'une communauté. Les publics peuvent se sentir plus connectés émotionnellement et intellectuellement à des histoires et des perspectives qui leur sont familières. Les œuvres locales sont souvent perçues comme étant plus authentiques et fidèles à la réalité quotidienne des gens d'une région donnée. Cela peut créer un sentiment de confiance et d'immersion pour les usager·ère·s, qui sont attiré·e·s par des récits et des décors qui semblent réels et non stéréotypés. Les productions locales offrent l'opportunité de découvrir des aspects de la culture locale, de l'histoire et des traditions. Les récits ancrés dans des lieux familiers ou reconnaissables peuvent évoquer des souvenirs et des émotions liées à ces endroits. Cela renforce l'attachement émotionnel à l'histoire et aux personnages. Les productions locales sont plus susceptibles d'aborder des problèmes et des thèmes spécifiques à la région, ce qui peut être pertinent et engageant pour ceux qui cherchent à explorer des questions qui les touchent personnellement. À une époque où les médias et la culture mondiale peuvent sembler de plus en plus uniformisés, les productions locales peuvent offrir une alternative rafraîchissante et unique.

En somme, les productions locales offrent une expérience culturellement enracinée, authentique et significative, ce qui explique pourquoi tant de personnes sont attirées par ces œuvres.

3.2. S'en détacher

Néanmoins, l'auteur·e local·e n'est pas obligé·e de parler uniquement de son territoire. La définition, plus globale, qu'en font les bibliothèques aujourd'hui inclut aussi les personnes habitant le territoire et produisant du contenu artistique et culturel pouvant intégrer les collections des médiathèques.

Il est assez intéressant de constater qu'en ce qui concerne les auteur·e·s, iels ne vont se qualifier de locaux·ales, uniquement lorsque leurs ouvrages vont parler du territoire. Par exemple, un auteur de nombreux documentaires de vulgarisation scientifique à destination de la jeunesse et de quelques documentaires sur la région où il vit depuis sa retraite et où il est très impliqué socialement parle de lui en ces termes :

« Je suis un auteur local au niveau de mes petits livres sur le patrimoine en fait. Mais sinon pour tout le reste, pour tous mes livres de vulgarisation scientifique, je suis plutôt à l'échelle nationale, je travaille plutôt avec des éditeurs parisiens en fait.³⁸ »

Nous avons là l'impression que le titre d'auteur local est en fait une casquette revêtue uniquement sur certains ouvrages de sa bibliographie et non comme un tout. Et c'est un constat qui se vérifie lorsqu'on adopte le point de vue des bibliothécaires. La plupart du temps, les auteur·e·s qui habitent le territoire proche, s'iels ne parlent pas directement du territoire dans leurs ouvrages, alors iels seront placé·e·s dans le reste des collections courantes, comme un·e auteur·e classique. Iel n'adoptera la

³⁸ Entretien avec Jack Guichard

casquette « locale » à leurs yeux uniquement si son travail a un lien quelconque avec le territoire où iel s'inscrit. Selon Marie-Françoise Melmoux-Montaubin, « la littérature ne saurait être territorialisée sans risque de perdre l'universalité à laquelle elle prétend³⁹ ». En effet, l'expression artistique et culturelle cherche souvent à transcender les frontières géographiques et culturelles pour toucher et être comprise par un public diversifié et global. Cela signifie que les œuvres cherchent à être universelles dans leur portée et leur signification, capables de résonner avec des personnes de différentes origines, cultures et expériences de vie. Lorsque l'on parle de « territorialisation » de la littérature, on fait référence à la tendance à inscrire les œuvres littéraires dans un contexte culturel, géographique ou linguistique spécifique. Cela peut inclure la mise en avant de particularités culturelles, de langages régionaux, de thèmes locaux, etc. Cependant, si la production artistique devient trop ancrée dans un seul contexte, elle risque de perdre cette qualité d'universalité. Ainsi, les bibliothèques doivent essayer de détacher l'auteur·e de sa localité, en essayant de voir au-delà de ce simple aspect. En cantonnant celui-ci à son territoire, ou en insistant trop sur cette facette, on l'enferme, en tant qu'établissement, dans cette seule représentation.

3.3. Se faire adopter

Être adopté par son territoire signifie être reconnu et apprécié par les membres de sa communauté. Cela peut se traduire par une augmentation de sa visibilité, une plus large audience pour son travail et des possibilités de collaborations avec d'autres artistes ou organisations locales. Cela se traduit par exemple par des résidences d'artistes où, au-delà de la création, l'objectif est d'aller à la rencontre des publics et de pouvoir partager son art avec lui. En outre, cela signifie aussi être soutenu par sa communauté, tant d'un point de vue financier que moral. Les auteur·e·s locaux·ales peuvent bénéficier de subventions, de bourses ou de financements provenant de leur ville, de leur région ou de leur pays. De plus, le soutien moral de la communauté est également important, car il peut les aider à se sentir valorisés et encouragés dans leur travail. Enfin, être adopté par son territoire peut être bénéfique pour la création d'une identité culturelle locale forte. Les auteur·e·s locaux·ales peuvent contribuer à la création d'un sentiment d'appartenance à une communauté et à la promotion de la culture locale. Les œuvres d'art locales peuvent également devenir des symboles de la communauté et être utilisées pour promouvoir le tourisme et l'attractivité de la région.

En résumé, cette étape est essentielle pour les artistes locaux·ales. Cela peut avoir des retombées positives sur leur visibilité, leur financement, leur identité culturelle et leur sentiment d'appartenance à une communauté. Ce sentiment d'appartenance à son territoire peut encourager l'auteur·e à le mentionner dans ses œuvres, à y faire allusion, et ainsi à la valoriser.

Ainsi, nous pouvons constater que différents paramètres entrent en compte en ce qui concerne la définition des auteur·e·s locaux·ales en bibliothèque de lecture publique. C'est à chaque structure de les ajuster afin de répondre à leurs besoins spécifiques et de refléter leur politique : couvrir un territoire élargi comparé au territoire desservi par la bibliothèque, c'est proposer une ouverture plus large à ses

³⁹ MELMOUX-MONTAUBIN, Marie-Françoise. Patrimonialisation et territorialisation de la littérature : causes, enjeux et effets. *Recherches & Travaux*, n°96, 2020, 14 p. [Consulté le 15/12/2023]. Disponible à l'adresse : <http://journals.openedition.org/recherchestravaux/2361>

habitants, proposer une collection curieuse ; couvrir uniquement le territoire desservi par la bibliothèque c'est proposer une collection précise, scientifique et naturaliste ; intégrer les auteurs en fonction de leur lieu de naissance et de leur lieu de vie, c'est proposer une vision plus historique de son territoire en intégrant aussi les gens de passage, inspiré et impacté par celui-ci d'une manière ou d'une autre ; intégrer les auteur·e·s uniquement en fonction de leur lieu de vie, c'est proposer une collection qui traduit la vie culturelle du territoire, comment il les a influencés lorsqu'ils y habitaient.

PARTIE 2 - VIE DES COLLECTIONS

Après avoir délimiter les critères de définition des auteur·e·s locaux·ales en bibliothèque, nous allons étudier comment les structures intègrent leurs productions dans les collections, ainsi que les manières de fonctionner avec les contraintes imposées.

1. CONSTITUTION DES COLLECTIONS

1.1. Acquisition

1.1.1. Veille

Une des principales problématiques évoquées par les bibliothécaires est la difficulté d'identifier les auteur·e·s de leur territoire. Certains d'entre eux ont bien le réflexe de contacter la bibliothèque, que ce soit pour y proposer des animations ou pour partager leurs productions, et ainsi de se faire connaître auprès d'elle. Iels l'envisagent comme un lieu ressource, à la fois comme outil de promotion de leur ouvrage, mais aussi en amont, comme lieu propice à la création⁴⁰. Mais ce n'est pas le cas de tous·tes. Il s'agit alors pour les bibliothécaires de mettre en place une veille afin de connaître leur territoire et la production artistique qu'il renferme. Divers outils sont utilisés par les professionnel·le·s afin d'établir une liste exhaustive des auteur·e·s locaux·ales.

La première méthode de veille mentionnée par les bibliothécaires est le système du bouche-à-oreille. Il s'agit notamment de s'assurer que les auteur·e·s avec lequel·les la bibliothèque a déjà établi un contact, sont informé·e·s de ce que la structure peut leur offrir ; et de s'appuyer sur les relations entre auteur·e·s elleux-mêmes, par exemple via les cercles professionnels qui existent dans certaines villes. C'est par exemple le cas à Roanne avec la bande dessinée :

« Roanne, on a des auteurs de bandes dessinées. Il n'y a pas d'organisation qui les réunit ou d'associations, mais ils se connaissent tous entre eux, donc à partir du moment où on en connaît un, on en connaît plusieurs. Là, les auteurs de bande dessinée autoédités, ça n'a pas été un problème de les repérer.⁴¹ »

En l'occurrence, il s'agit ici de liens informels, mais, comme évoqué ci-dessus, les auteur·e·s peuvent aussi être regroupé·e·s en association : connaître celles de son territoire est essentiel pour effectuer une veille efficace. Six bibliothèques ont mentionné cette méthode dans leur réponse au questionnaire. Cette réponse leur est venue spontanément puisqu'elles sont déjà en contact avec une ou plusieurs associations. Cependant, cela n'exclut pas que les autres bibliothèques réalisent aussi cette veille. Simplement n'ont-elles pas de contact avec des associations

⁴⁰ DEWILD, Melissa, JAREMA, Morgan. Supporting Self-Publishing and Local Authors: From Challenge to Opportunity *in* Self-Publishing and Collection Development, édité par Robert P. Holley, Purdue University Press, 2015, pp. 21-26. [Consulté le 17/05/2023]. Disponible à l'adresse : <https://library.oapen.org/handle/20.500.12657/31642>

⁴¹ Entretien avec Mathilde Pays, médiathèques Roannais Agglomération

puisqu'inexistantes, mais restent néanmoins vigilantes sur cette problématique. La bibliothèque peut ainsi toucher directement un nombre important d'auteur·e·s par l'intermédiaire de ces associations en entretenant de bons liens avec elles et en communiquant clairement de quelles manières elles peuvent les soutenir et entrer en contact avec les nouvelle·aux adhérent·e·s.

Un moyen de repérer ces associations est de consulter le Journal officiel des associations, qui paraît tous les mardis et donne les avis de création, de modification et de dissolution des associations régies par la loi de 1901, ainsi que des associations syndicales de propriétaires, des fondations d'entreprise et des fonds de dotation.

S'informer entre bibliothèques de la connaissance d'auteur·e·s sur le territoire est également l'une pierre angulaire de la veille, d'autant plus si des systèmes d'acquisitions en commun sont pratiqués les concernant. La bibliothèque Stanislas à Nancy et d'autres bibliothèques du département de Meurthe-et-Moselle ont été confrontées à une difficulté liée à cette problématique :

« On a eu un moment un auteur qui faisait des livres d'artistes et les faisait acheter à toutes les bibliothèques du territoire qui avaient plus ou moins un fonds patrimonial. À l'époque, les livres d'artistes étaient assez à la mode donc il y en avait à Nancy, Metz, Epinal, Thionville, Pont-à-Mousson, et donc on retrouvait des collections du même type à 60 kilomètres les unes des autres. Il se vexait quand on disait que ce n'était pas utile d'avoir le livre dans toutes les bibliothèques et qu'il était possible de le faire circuler si besoin. Pour nous, il y a la notion de réseau qui est importante à prendre en compte et d'avoir des collections qui ne se recoupent pas, parce qu'on est quand même à l'ère où on se déplace et où on arrive à faire déplacer des documents facilement si besoin.⁴² »

Il est nécessaire de favoriser cet échange et d'établir une communication facilitée entre les différentes structures, ainsi que de faire preuve de disponibilité et de réactivité à ce sujet.

La connaissance des auteur·e·s locaux·ales peut également provenir de recommandations ou discussions nées d'un échange avec un·e lecteur·rice, d'où l'importance aussi de mettre en place une communication auprès d'elleux à propos des collections locales de la bibliothèque, de la politique menée autour de celles-ci, et des documents qu'on souhaite intégrer.

Enfin, la presse locale constitue aussi un élément important de la veille : les nouvelles parutions font régulièrement l'objet d'articles visant à la fois à présenter l'auteur·e et son travail.

Il est primordial de collaborer avec les autres acteur·rice·s culturel·le·s de la région qui font face elleux aussi à la nécessité de valoriser et promouvoir les artistes locaux·ales. Les maisons d'édition locales ou les musées sauront par exemple si leurs auteur·e·s le sont aussi. Ils peuvent d'ailleurs constituer une source de veille en eux-mêmes s'ils sont considérés comme des auteurs locaux à part entière, comme évoqué en première partie. Neuf bibliothèques ont cité les maisons d'édition comme des éléments de veille dans l'enquête. Pour vendre leur production, les auteur·e·s

⁴² Entretien Claire Haquet, bibliothèque Stanislas à Nancy

peuvent avoir davantage le réflexe de se présenter en librairie, disquaire, vidéo-club, etc. À ce titre, ces établissements peuvent s'avérer être des ressources utiles s'ils sont bien informés, encore une fois, de la volonté de la bibliothèque d'avoir connaissance de ces auteur·e·s. Ainsi, dans le cadre d'événements spécifiques comme les offices, les libraires peuvent davantage mettre en avant leurs ouvrages.

L'enquête pour ce travail a montré certaines limites sur la veille à destination des auteur·e·s locaux·ales. Sur le réseau de médiathèque de Chalosse Tursan⁴³, aucune nouvelle personne susceptible de voir sa production intégrer les collections n'a été repérée depuis une dizaine d'années, bien que l'équipe de la médiathèque soit tout à fait volontaire à ce sujet. Elle propose notamment des espaces d'expression ou de présentation d'ouvrages s'ils le souhaitent, ainsi qu'un salon littéraire d'auteur·e·s de la région. Cela fait donc plusieurs années qu'elle travaille toujours avec les mêmes, qui sont par ailleurs vieillissantes. Peut alors se poser la question de la qualité de la veille mise en place : est-ce que l'ensemble des outils disponibles sont utilisés de manière efficiente ? Si oui, alors comment gérer le manque de renouvellement des auteur·e·s locaux·ales sur son territoire ?

La veille dont nous parlons depuis le début de cette partie est évidemment plus ou moins chronophage en fonction des différents paramètres évoqués dans la première partie de ce travail. Il s'agit surtout de maintenir ou renforcer ses liens avec les acteur·rice·s de son territoire en leur communiquant clairement les besoins et objectifs de la bibliothèque⁴⁴.

Pour que les collections locales soient les plus exhaustives possibles, il faut que la veille qui entoure ces collections le soit également. Il faut tout mettre en œuvre pour que, en tant que professionnel·le, le maximum d'informations vienne à soi. Mais le cas échéant, il s'agit d'informer les auteur·e·s locaux·ales de l'existence des fonds locaux, de la possibilité pour eux de se faire connaître auprès des bibliothécaires et de proposer l'intégration de leurs productions aux collections, sous forme de dons ou de suggestions d'acquisition.

1.1.2. Supports

On s'aperçoit, que à l'instar du développement des médiathèques et des multiples supports maintenant présents dans ces structures, les auteur·e·s locaux·ales ne sont plus seulement cantonné·e·s à la littérature, et que la musique, le jeu, le cinéma, etc., peuvent tout aussi bien être considérés comme locaux et intégrés à ce titre dans les collections des médiathèques. Parmi les 46 réponses au questionnaire, voici le nombre de réponses affirmatives à la présence d'un type de support produit par un·e auteur·e local·e : 44 pour les fictions imprimées ; 40 pour les documentaires imprimés ; 30 pour les CD ; 19 pour les DVD ; 9 pour les jeux ; 18 pour les œuvres d'art/photographies/sculptures/gravures. D'autres supports ont été mentionnés spontanément, comme les livres d'artiste, imprimés, périodiques, archives (correspondances, manuscrits...), estampes et enfin cartes postales. La place prééminente des documents imprimés rend compréhensibles les difficultés pour les interrogé·e·s de s'éloigner des auteur·e·s au sens littéraire du terme, puisque c'est

⁴³ Entretien avec Patricia de Caupenne D'Aspremont, réseau de médiathèques Chalosse Tursan

⁴⁴ AROT, Dominique. Les partenariats des bibliothèques. Villeurbanne : Presses de l'Essib, 2002, 370 p. [Consulté le 13/04/2023]. Disponible à l'adresse : <https://core.ac.uk/download/pdf/159615779.pdf>

ce domaine qui est le plus présent dans les bibliothèques. Pour la même raison, certain·e·s créateur·rice·s dans les domaines de la musique, de l'audiovisuel, etc., ont peut-être moins le réflexe de venir déposer leurs productions. Il faut employer régulièrement ses services pour savoir qu'on peut aussi trouver en bibliothèque d'autres productions et savoir que c'est dans leur intérêt que d'avoir des productions locales dans leurs collections. Le grand absent de cette enquête est le jeu vidéo, mentionné ni lors des entretiens ni dans le questionnaire, là où le jeu de société est déjà plus présent. C'est un axe d'évolution à interroger pour les bibliothèques qui prêtent déjà ou qui ont l'intention de prêter ce support. Aussi, certains supports sont plus difficiles à repérer dans la quantité de nouvelles productions sorties chaque année :

« Par contre nos prestataires et fournisseurs sont au courant et eux arrivent à les avoir et sont très à la pointe de tous ces petits groupes locaux, parce qu'en musique c'est un peu la masse aussi, donc ça se fait, mais comme je l'ai dit c'est plus la difficulté à trouver le support CD.⁴⁵ »

Ce manque s'explique aussi dans certains cas par un blocage de la hiérarchie, comme mentionné lors d'un entretien, qui lorsque des pistes de travail sur le développement des collections locales ont été évoquées, a répondu ceci :

« Déjà occupez-vous des imprimés et pour le reste on verra après. Vous n'avez pas le temps. »

Ainsi, il semblerait que la notion d'auteur·e local·e s'appliquerait moins au cinéma, créateur·e de jeux, théâtre, etc. Les médiathèques ont intégré progressivement différents types de supports à leurs collections, et dans la même logique mettent maintenant du temps à réaliser que les auteur·e·s locaux·ales ne sont pas seulement cantonné·e·s au domaine de la littérature.

À un autre niveau, la Bibliothèque nationale de France (BnF) a lancé en 1999 un projet de dépôt légal d'Internet. Les bibliothèques dépositaires du dépôt légal imprimeur ont été conviées à participer à ce projet. Plusieurs expérimentations ont été menées durant quelques années, notamment lors des scrutins présidentiels en 2002 et régionaux en 2004⁴⁶. Bernard Huchet, responsable du fonds local à la bibliothèque du Havre au lancement du projet, envisageait ce dépôt légal d'Internet d'un point de vue plus local :

« J'avais essayé d'expliquer à l'époque au responsable du service de dépôt légal Internet à la BnF, qu'il y avait peut-être un conventionnement à trouver entre les bibliothèques de dépôt légal et la BnF pour permettre à ces bibliothèques d'être un peu plus large et de ne pas s'intéresser qu'aux élections. Mais aussi essayer d'apporter une compétence, une expertise en matière de recherche et de sélection de sites Internet locaux, pour en faire une sorte de conservatoire.⁴⁷ »

Malheureusement, ce projet nécessitait énormément de moyens, humains notamment, et n'a pu voir le jour. Internet et les sites web sont des éléments essentiels de la culture actuelle et une source importante d'informations sur le

⁴⁵ Entretien Christelle Boulineau, réseau de médiathèques Vendée Grand Littoral

⁴⁶ BnF. Le dépôt légal numérique : <https://www.bnf.fr/fr/le-depot-legal-numerique>

⁴⁷ Entretien avec Bernard Huchet

territoire ; mais les projets pour les archiver et les cataloguer demandent beaucoup de moyens, que peu de bibliothèques sont prêtes à mettre en œuvre aujourd'hui.

1.1.3. *Gestion des dons*

Plusieurs raisons peuvent pousser les auteur·e·s à donner leurs productions à la ou les bibliothèques proches de chez elleux : par envie que leur ouvrage soit présent dans leur bibliothèque de proximité (conservation de leur travail, mise à disposition de tous·te) ; pour se faire connaître sur le territoire. C'est par exemple le cas de cette auteure qui a grandi à Villeurbanne :

« C'est dans la maison de l'image et du son qu'adolescente je remplissais mes sacs de 6 livres chaque semaine. C'était ma parenthèse enchantée. Primo-romancière lyonnaise, je m'adresse à vous afin de vous présenter mon roman intitulé [...] "Je suis émue car c'est dans votre bibliothèque que jeune fille je passais tous mes moments joyeux et que j'ai pris le goût de la lecture."⁴⁸ »

Pour de nombreux·ses auteur·e·s, le réflexe de s'adresser aux bibliothèques est déjà acquis : « Dès qu'il y avait un auteur dans une commune, il faisait systématiquement un don à la bibliothèque⁴⁹ », « Certains auteurs nous contactent directement⁵⁰ », « Dons par les auteurs⁵¹ ». D'autres se tournent vers différentes institutions que la bibliothèque, comme à Charenton-Le-Pont où iels donnaient spontanément leurs productions à la mairie⁵². Pour résoudre ce problème, il a fallu leur faire connaître les fonctions et rôles de la bibliothèque et notamment la possibilité de faire don de ses productions auprès d'elle. Même si ce n'est pas idéal ici, les auteur·e·s font déjà d'elleux-mêmes la démarche de s'adresser à une institution. C'est quand ce n'est pas le cas que la veille évoquée plus tôt prend toute son importance.

La gestion des dons soulève diverses problématiques. La première concerne la quantité de dons reçus qui peut être très importante et s'avérer difficile à gérer voir inenvisageable pour les grandes structures telles que les bibliothèques parisiennes :

« Le fait que ces auteurs vivent dans le quartier « n'augmente » pas spécialement leur chance d'être acquis (surtout dans le contexte de production littéraire actuelle qui est pléthorique).⁵³ »

Nous verrons un peu plus tard ce que cette masse de documents à intégrer aux collections implique comme travail supplémentaire pour les bibliothécaires, notamment s'il s'agit d'autoédition.

Aussi, certain·e·s bibliothécaires redoutent les dons, de peur d'être envahi·e·s de mauvaise littérature : « Nous recevons déjà assez d'ouvrages d'autoédition sans

⁴⁸ Extrait d'un échange avec une auteure villeurbannaise dans le cadre de mon alternance à la médiathèque du Rize à Villeurbanne

⁴⁹ Entretien avec Christelle Boulineau, réseau de médiathèques Vendée Grand Littoral

⁵⁰ Réponse au questionnaire

⁵¹ Réponse au questionnaire

⁵² Entretien avec Cathy Mayeul, médiathèques de Charenton-le-Pont

⁵³ Échange avec la médiathèque Marguerite Duras à Paris

intérêt qu'il nous faut refuser.⁵⁴ » Ils redoutent que ceux-ci ne correspondent pas à leurs critères de qualité littéraire, qu'ils ne soient pas en adéquation avec les intérêts et les besoins des usagers de la bibliothèque. Cette vision est basée sur des préjugés et des généralisations : tous les dons ne sont pas nécessairement synonymes de mauvaise littérature. Il est primordial de garder à l'esprit que la qualité littéraire est subjective et que chaque lecteur a des goûts et des intérêts différents. Ce qui peut être considéré comme de la « mauvaise littérature » pour certain·e·s peut tout aussi bien être apprécié par d'autres. Certaines recherches en sciences de l'information considèrent que seul l'utilisateur peut juger de la valeur des documents qu'il consulte, ce qui annule toute critique institutionnelle⁵⁵.

La gestion des dons en bibliothèque passe par la définition claire d'une politique d'acquisition. Par exemple, celle-ci peut préciser que la bibliothèque accepte seulement les ouvrages qui répondent à certains critères (la pertinence pour la collection, la qualité de l'ouvrage, la localité de l'auteur·e, etc.) ou qu'il est suggéré de donner deux exemplaires (pour le prêt et pour la conservation). La gestion de ces dons peut également inclure une étape de sélection et d'évaluation de la qualité des ouvrages avant leur acceptation, pour garantir que les dons soient pertinents et intéressants pour la collection de la bibliothèque et correspondent à la politique documentaire : « On a fait voter qu'on n'acceptait pas les dons. Mais par contre, on peut les prendre, les lire, et voir si ça vaut le coup de les exposer.⁵⁶ »

Ce moyen est aussi une manière de s'assurer que les ouvrages ne contiennent pas du contenu inapproprié, ce qui peut arriver, notamment en autoédition :

« La difficulté que j'ai eu quand j'ai pris le réseau c'est que certains auteurs écrivaient des choses qui devraient être censurées. Il faut faire attention aux discours que certains tiennent dedans. Ils ne sont pas édités donc il n'y a pas eu de contrôle, ni de correction. Au moins, dans le fait d'être édité classiquement, il y a un EAN d'appliqué. Pour la jeunesse il y a un contrôle également qui regarde s'il n'y a pas de vulgarité, etc. Les auteurs locaux c'est difficile, car il n'y a pas du tout ce contrôle-là. Il n'y a pas de traducteur, de correcteur, d'éditeur, pour se dire tout simplement « Là il va trop loin ». Et du coup ils se font plaisir. [...] J'en ai eu deux comme ça où c'était complètement sectaire. Ils les ont donnés aux bénévoles qui ont cru bien faire, l'image était sympa avec un petit soleil, mais le contenu voilà... On passe sûrement à côté de quelqu'un qui pourrait être soutenu, mais le contrôle est plus difficile en termes de garantie de discours.⁵⁷ »

Ce procédé de lecture pré-acceptation des ouvrages est une charge de travail supplémentaire qui nécessite des moyens humains adaptés et n'est pas applicable à toutes les structures.

Il est essentiel d'établir de bonnes prises de contact avec les auteur·e·s qui veulent faire des dons à la bibliothèque. Cela peut aider à développer des relations durables et par exemple permettre d'organiser des événements avec elleux par la suite. Cela

⁵⁴ Réponse au questionnaire

⁵⁵ SYREN, André-Pierre, La bibliothèque localement universelle in Bulletin des bibliothèques de France (BBF). 1995, n° 3, p. 8-15. [Consulté le 04/04/2023]. Disponible en ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1995-03-0008-001> ISSN 1292-8399

⁵⁶ Entretien avec Christelle Boulineau, réseau de médiathèques Vendée Grand Littoral

⁵⁷ *Ibid.*

passent notamment par l'information du devenir des ouvrages qu'ils ont donnés : ont-ils été intégrés à la collection ou non ? Font-ils l'objet d'un classement spécifique ? Plusieurs dispositifs de communication peuvent être mis en place pour faire savoir que la bibliothèque accepte les dons des auteur·e·s locaux·ales : des affiches ; une section spécifique sur le site web pour permettre de soumettre facilement des œuvres⁵⁸ ; des annonces dans les journaux locaux ou sur les réseaux sociaux. Ces différentes initiatives peuvent permettre de toucher un public plus large. Il est aussi essentiel de former l'ensemble des membres du personnel de la bibliothèque sur les politiques d'acquisition et les types de dons acceptés. Ils jouent un rôle essentiel dans l'information des auteur·e·s locaux·ales des procédures à suivre pour faire un don à la bibliothèque.

Par ailleurs, les dons peuvent constituer une opportunité précieuse de créer des liens plus étroits avec les auteur·e·s locaux·ales ou les membres de la communauté qui font des dons. Ils peuvent se sentir valorisé·e·s et encouragé·e·s dans leurs efforts créatifs. Accepter et mettre en valeur ces dons peut renforcer le sentiment d'appartenance et de participation de la communauté à la bibliothèque.

Il est important de prendre en compte l'ensemble des problématiques lors de la mise en place d'une politique d'acquisition pour les dons d'auteur·e·s locaux·ales en bibliothèque et de disposer de ressources suffisantes pour faire face à ces éventuels problèmes.

1.2. Classement

Une autre problématique soulevée par les auteur·e·s locaux·ales est de leur attribuer une place dans le plan de classement. Dès les premiers catalogues de fonds locaux, on constate qu'ils y sont intégrés⁵⁹, même quand leurs écrits ne portent pas spécifiquement sur la région. Les fonds locaux portent d'ailleurs parfois le nom de certaines personnalités ayant marqué le territoire⁶⁰. C'est d'ailleurs particulièrement dans le cas de fictions qui ne mentionnent pas le territoire que cette question se pose de les classer dans les fonds locaux ou dans les collections courantes. Quelles sont les différentes caractéristiques de chacun ? Quel signalement est ensuite appliqué pour orienter les lecteur·e·s ?

1.2.1. Fonds locaux

Le fonds local est ainsi défini par Gérard Littler :

« Un fonds local englobe toutes les publications concernant une localité donnée et son voisinage immédiat. [...] En fonction de leur importance et de leurs moyens, les bibliothèques étendent leurs collections à des zones plus ou moins larges. Les petites bibliothèques concentrent leurs efforts sur un territoire restreint : leur fonds est essentiellement local. Les bibliothèques plus importantes complètent ce fonds en mettant à la disposition des lecteurs une

⁵⁸ Bibliothèque publique d'Ottawa : <https://bibliooottawalibrary.ca/fr/formulaire-de-demande-d%E2%80%99auteur-local>

⁵⁹ ENGLAND, Grace A. Local Author Collections in Libraries. College & Research Libraries, 1948, 4 p. [Consulté le 23/01/2023]. Disponible à l'adresse : <https://cr1.acrl.org/index.php/cr1/article/view/10402/11848>

⁶⁰ CRÉTON, Mathilde. *Op. cit.* p.10.

bonne documentation de base sur l'ensemble de la région ou de la province, afin de leur permettre d'entreprendre des études qui dépassent le cadre local.⁶¹ »

François Hauchecorne propose cette définition :

« Cadre géographique à l'intérieur duquel le bibliothécaire se sent tenu à l'exhaustivité. »⁶²

Le classement des auteur·e·s locaux·ales dans le fonds local, en intégrant à la fois des documents sur le territoire et créés par des personnalités en lien avec celui-ci, répond à une vision patrimoniale de l'auteur·e local·e : elle cherche à rendre compte de la production culturelle d'une région donnée et de son évolution. Comme le mentionnait André-Pierre Syren :

« En fait, le fonds local est lui-même ambigu : à la fois mémoire cumulative tendant à l'exhaustivité d'une vie locale et porte-parole du « génie du lieu » ... Il n'est guère difficile de définir la partie documentaire d'un fonds local, il est par contre très malaisé d'en concevoir collectivement la section littéraire.⁶³ »

Classer les auteur·e·s locaux·ales dont les productions ne traitent pas du territoire dans le fonds local présente divers avantages. Tout d'abord, juxtaposer leurs productions au même endroit facilite la recherche des usager·ère·s pour les trouver. Ce classement met leurs œuvres en avant auprès de la communauté locale, créant un sentiment de fierté et d'identité locale : cela accroît leur visibilité et valorise leur travail. Un classement dans le fonds local permet de bénéficier d'une autre forme de visibilité, liée à l'attrait que peuvent avoir les publics pour leur territoire, et la curiosité de connaître les productions locales. Néanmoins, ces divers avantages ne sont valables qu'à la condition que'ils soient informé·e·s de l'existence du fonds local et de son contenu.

Ce type de classement soulève aussi plusieurs inconvénients. Tout d'abord, cela amène de la confusion chez les usager·ère·s qui s'attendent à trouver dans les fonds locaux des œuvres liées spécifiquement au territoire. Aussi, lorsque la production ne porte pas sur celui-ci, mais sur un sujet tout à fait autre, il sera alors stigmatisé, dans le sens où, si on cherche un livre sur ce sujet (sans passer par le catalogue) le réflexe ne sera alors pas de consulter en premier lieu le fonds local. Ils subissent un manque de cohérence dans les caractéristiques particulières à chaque production. Si le document s'était trouvé dans le fonds adapté à son sujet ou format, il pourrait être emprunté pour son contenu et non pour sa « localité ». Ainsi, ces collections sont rassemblées en un même espace, car ils ont un dénominateur commun en le lieu de naissance ou de résidence des auteur·e·s et sur la base d'une supposition de ce qui pourrait s'avérer intéressant ou utile pour les lecteur·rice·s⁶⁴ :

⁶¹ LITTLER, Gérard. *Op. cit.*

⁶² HAUCHECORNE, François. Fonds local et régional in Bulletin des bibliothèques de France (BBF). 1982, pp. 25-30. [Consulté le 14/11/2022]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1982-01-0025-002>

⁶³ SYREN, André-Pierre, La bibliothèque localement universelle in Bulletin des bibliothèques de France (BBF). 1995, n° 3, p. 8-15. Disponible en ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1995-03-0008-001> ISSN 1292-8399

⁶⁴ ENGLAND, Grace A. *Op. cit.*

« En fait, ils sont mélangés au reste. Dans les plus grosses bibliothèques comme à Talmont-Saint-Hilaire, ils sont mis à part. Mais c'est quelque chose qui va bouger parce qu'on en voit plus l'intérêt. C'est comme ce que tu dis, soit ils habitent, soit ils ont déménagé, soit ils sont morts, soit ils parlent de la Vendée... On avait une espèce de rayonnage un peu fourre-tout, et du coup, ce sont des rayonnages qui ne sortent pas. Alors que si on les remet par genre ou par homologues correspondants, alors ils sont découverts par ce prisme-là. Un exemple, Delphine Giraud, une auteur de feel-good, mais pas que. Elle est aux Presses de la Cité, au niveau national, [...] les gens ne la trouveraient pas dans le fonds local. Pareil pour Pierre Bordage, c'est quand même de la science-fiction, si je le laisse à côté de la guerre de Vendée, alors que c'est un auteur international... Il doit avoir ses lettres de noblesse en science-fiction.⁶⁵ »

Cette réticence à classer les auteur·e·s locaux·ales avec une renommée nationale si ce n'est plus trouve son écho dans les propos d'André-Pierre Syren :

« Les critères mis en avant peuvent être radicalement dissemblables, ils servent souvent à annexer des notoriétés dont le talent n'a pas besoin d'un tel piédestal et pourrait au contraire s'en offusquer⁶⁶ »

1.2.2. Collections courantes

La classification des auteur·e·s locaux·ales en bibliothèque varie en fonction de la politique d'acquisition mise en place et des critères de sélection de la bibliothèque. Parfois, certain·e·s peuvent être considéré·e·s comme faisant partie du fonds local uniquement si leurs œuvres sont spécifiquement liées à la région ou reflètent la vie locale. Ceux ne traitant pas spécialement du territoire seront alors classé·e·s dans les collections courantes. Cette solution présente aussi des avantages et inconvénients, miroirs à l'option présentée précédemment.

Les avantages de classer les auteur·e·s locaux·ales dans les collections courantes sont les suivants : cela permet de regrouper tous les ouvrages d'un·e même auteur·e ou d'un même genre ensemble, facilitant ainsi la recherche des usager·ère·s ; cela permet de les faire connaître à un public plus large, qui sera tenté d'emprunter leurs ouvrages sans connaître le statut particulier de l'auteur·e.

En contrepartie, les inconvénients liés à ce classement sont qu'il est moins facile de valoriser les auteur·e·s locaux·ales en tant que tel·le·s et qu'ils sont moins facilement identifiables, car dilué·e·s dans le reste des collections :

« Before developing this collection, we found that self-published titles shelved in the regular collection were often ignored. We have large collections; and, without author name recognition or publisher marketing, these books just did not attract attention from patrons. Now they are identified as local, which draws interest, and occupy prime real estate in the library on display shelves.⁶⁷ »

⁶⁵ Entretien avec Christelle Boulineau, réseau de médiathèques Vendée Grand Littoral

⁶⁶ SYREN, André-Pierre, La bibliothèque localement universelle in Bulletin des bibliothèques de France (BBF). 1995, n° 3, p. 8-15. Disponible en ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1995-03-0008-001> ISSN 1292-8399

⁶⁷ DEWILD, Melissa, JAREMA, Morgan. *Op. cit.*

Certains établissements prennent le parti de ce classement, car les auteur·e·s locaux·ales sont suffisamment identifié·e·s par les lecteur·e·s et n'ont pas besoin d'une visibilité supplémentaire :

« On a remarqué que, pour un certain nombre, ils étaient assez connus des lecteurs, en tout cas un lecteur qui veut lire du local, il saura les retrouver dans les romans, dans les BD.⁶⁸ »

Pour la fiction, la bibliothèque de Nancy a fait le choix de proposer uniquement les « 100 romans lorrains » dans son fonds local : c'est une sélection subjective destinée à donner les principaux ouvrages de fictions pour comprendre et connaître la Lorraine. Concernant les collections courantes (hors conservation), les productions d'auteur·e·s sont achetées dans le cadre d'une politique documentaire générale, ne prenant alors pas en compte leur localité⁶⁹.

1.3. Signalement

Lorsque les auteur·e·s locaux·ales sont classé·e·s dans les collections courantes, certaines bibliothèques font le choix de les signaler afin de les repérer parmi l'ensemble des documents. Par exemple, la médiathèque de Talmont-Saint-Hilaire (Vendée) avait accolé un pictogramme du cœur vendéen aux documents du fonds local. Ainsi, ces ouvrages étaient aisément repérables dans le reste des rayons.

En parallèle, des bibliothèques dont les auteur·e·s locaux·ales sont tous·tes dans le fonds local font aussi le choix de les signaler. Ainsi, ces documents peuvent être amenés à se déplacer dans la médiathèque (lors de tables de valorisation par exemple), tout en étant toujours identifiés comme des documents locaux. C'est par exemple le cas de la médiathèque du Rize à Villeurbanne où l'ensemble des couvertures des documents du fonds local sont affublées d'une étiquette avec un logo évoquant les Gratte-Ciel, symboles de la ville.

La tendance actuelle est davantage à la signalisation numérique des ouvrages, à la possibilité de repérer les ouvrages d'auteur·e·s locaux·ales directement sur le catalogue :

« On est en train de travailler plus sur la notice et l'exemplaire, donc informatique, plus que physique en rayon.⁷⁰ »

Cela se place aussi dans un contexte de retour à la sobriété dans le signalement en bibliothèque, et la volonté de simplifier les messages et réduire la quantité d'informations envoyée aux usager·ère·s afin de ne pas le surcharger :

« Au milieu des romans, on peut trouver des auteurs locaux. Ils ne sont pas identifiés physiquement. On a choisi de ne plus mettre de pastilles ou de gommettes et d'opter pour une identification sur le SIGB. On les distingue avec un genre qu'on appelle « local ». Le mot « genre » n'est peut-être pas approprié, mais c'est comme ça sur notre SIGB (Decalog), on a créé une petite

⁶⁸ Entretien avec Mathilde Pays, médiathèques Roannais Agglomération

⁶⁹ Entretien avec Claire Haquet, bibliothèque Stanislas à Nancy

⁷⁰ Entretien avec Christelle Boulineau, réseau de médiathèques Vendée Grand Littoral

section dans la notice « locale ». Du coup, tant les bibliothécaires que les lecteurs peuvent trouver grâce à la recherche sur Decalog.⁷¹ »

Il est important pour les bibliothèques de clarifier leur politique de classification des auteur·e·s locaux·ales dans la politique d'acquisition, de manière à ce que les personnes concernées puissent la comprendre facilement et sans ambiguïté au moment de l'appliquer. Cette politique a aussi pour objectif d'inclure des critères spécifiques qui aideront les bibliothécaires à décider si un·e auteur·e local·e doit être classé·e dans le fonds local ou dans les collections courantes. Ces deux classements permettent d'accorder une visibilité différente à leur travail. Ce choix dépend des objectifs de la bibliothèque, de sa taille, des publics qui la fréquente, etc. Il est important de considérer les avantages et inconvénients de chaque option avant de prendre une décision. Quelle que soit l'issue du choix, des solutions de signalement sont possibles pour pallier d'éventuels manques de visibilité.

2. POLITIQUE DOCUMENTAIRE

La présence des productions d'auteur·e·s locaux·ales en bibliothèque de lecture publique pose la question de l'achat total ou partiel de leurs productions. La bibliothèque peut ainsi proposer une exhaustivité de la production culturelle de son territoire, ou choisir de conserver uniquement les productions répondant à un certain nombre de critères qualitatifs.

2.1. Qualité ou...

Nombreuses sont les bibliothèques à faire le choix de ne prêter que les productions d'auteur·e·s locaux·ales dotées d'une certaine qualité artistique. Cela s'explique par la volonté de répondre aux attentes du public, garder des collections qualitatives, et garantir le contenu. Nous allons essayer de comprendre les raisons de ce choix et comment cela se met en place concrètement.

Le choix de la qualité est aussi le reflet d'une actualité éditoriale spécifique, avec une masse de nouveautés de plus en plus importante chaque année, et la nécessité pour les structures de faire des choix devant l'impossibilité technique, humaine et financière de tout intégrer. Cela s'applique notamment pour les plus petites structures qui ne peuvent se permettre de garder des ouvrages d'une qualité vraiment médiocre et qui sont susceptibles de peu sortir, dans des locaux déjà réduits en termes d'espace.

L'inconvénient majeur du choix de la qualité chez les auteur·e·s locaux·ales est qu'il peut être perçu comme partiel envers certain·e·s et ainsi ne pas refléter leur diversité. La qualité des ouvrages en bibliothèques est un critère subjectif, car elle dépend de l'opinion et des préférences des bibliothécaires. Comme mentionné plus tôt, ce qui est considéré comme de haute qualité pour une personne peut ne pas l'être pour une autre.

⁷¹ Entretien avec Mathilde Pays, médiathèques Roannais Agglomération

Selon la BnF, on constate une forte hausse de la production d'ouvrages autoédités en France : les publications relevant de l'autoédition ayant donné lieu à un dépôt légal représentaient 6% du total des nouveautés en 2005 contre 15% en 2015. Cette production est essentiellement pratiquée par des auteur·e·s ayant peu d'expérience dans la publication. Cela représente une masse d'ouvrages supplémentaires importante qui vient s'ajouter à l'édition classique. Devant la rareté de l'attention des lecteur·rice·s, c'est difficile pour les nouvelles·aux de se faire une place⁷².

Comme mentionné plus tôt, ne pas accepter l'autoédition, c'est garantir sur les productions acceptées un premier filtre effectué par les maisons d'édition. Le processus éditorial classique agit alors comme une garantie de la qualité d'un ouvrage et d'un contenu surveillé :

« On a un critère de qualité aussi, le fait d'être édité par un éditeur national ça compte quand même.⁷³ »

« Alors déjà, il faut qu'ils soient édités dans une maison d'édition, c'est-à-dire que tout ce qui est autoédition on ne prend pas. [...] Parce que dans les auteurs locaux, il y a de tout, il y a du débutant, il y a de l'amateur, etc. On ne peut pas, sous prétexte que c'est notre territoire, acheter tous les livres qui se présentent, parce qu'on n'a pas le budget pour ça. Donc le choix a été fait, ce n'est pas le meilleur, mais on s'y tient.⁷⁴ »

En effet, les auteur·e·s autoédité·e·s n'ont pas toujours les mêmes ressources que les auteur·e·s travaillant avec des maisons d'édition nationales. Il est donc possible que leurs livres présentent des défauts, tels que des erreurs de grammaire, des incohérences, ce qui peut rendre la sélection et l'acquisition de ces œuvres difficiles pour les bibliothèques. Aussi, pour compenser les coûts de publication, ces auteur·e·s peuvent demander des prix de vente plus élevés pour leurs œuvres, ainsi l'acquisition devient plus contraignante, voire impossible pour certaines structures.

Les ouvrages autoédités ne possèdent pas encore nécessairement de notices bibliographiques. Cela implique alors que les bibliothécaires fassent le travail de catalogage et de création de notices eux-mêmes. C'est une tâche qui nécessite du temps et des ressources supplémentaires comparés aux productions « classique »⁷⁵. Selon, Anne-Claire Brabant, il est du devoir des bibliothèques de s'adapter à la tendance de l'augmentation du nombre de livres autoédités et de faire évoluer le catalogage en conséquence⁷⁶. Une bibliothèque a trouvé comme solution au récent

⁷² BOSSER, Sylvie. L'Auto-édition *in* Biodiversité. 2019, 114 p. [Consulté le 24/05/2023]. Disponible à l'adresse : https://www.alliance-editeurs.org/IMG/pdf/autoedition_digit_def72.pdf

⁷³ Entretien avec Claire Haquet, bibliothèque Stanislas à Nancy

⁷⁴ Entretien avec Christelle Boulineau, réseau de médiathèques Vendée Grand Littoral

⁷⁵ WIEBE, Rynnelle. Inclusion and Identification of locally-authored items in library collections. *Pathfinder: A Canadian Journal for Information Science Students and Early Career Professionals*, 2021, p.21 [Consulté le 11/12/2023]. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.29173/pathfinder37>

⁷⁶ BRABANT, Anne-Claire, HOLLEY, Robert P. L'auto-édition : un nouveau défi pour le contrôle bibliographique universel. IFLA, 2014, 11 p.

pic de publications en autoédition, de créer un fonds local dédié uniquement à celles-ci, avec un catalogage plus léger que pour les autres documents de la bibliothèque⁷⁷.

Cependant, les auteur·e·s locaux·ales moins connu·e·s sont plus susceptibles de passer par l'autoédition dans un premier temps, car iels auront peut-être des difficultés à trouver un· éditeur·e même si leur production est de qualité étant donné l'état actuel de saturation de la production littéraire. Proposer leurs ouvrages en médiathèque c'est mettre en avant des auteur·e·s qui émergent et qui ont besoin de visibilité en leur offrant une première vitrine locale. En définitive, l'acquisition de productions autoéditées d'auteur·e·s locaux·ales en bibliothèques peut être un moyen de promouvoir la création locale, mais peut également poser des défis en termes de qualité, d'accès, de cohérence du fonds, de catalogage et de coûts. Les bibliothèques doivent donc réfléchir stratégiquement pour déterminer comment acquérir et promouvoir les ouvrages autoédités. Certaines bibliothèques ont vu des auteur·e·s autoédités entrer dans l'édition classique, apportant alors une forme de satisfaction dans l'idée d'avoir pu soutenir cette personne à ses débuts :

« Surtout qu'on connaît certains auteurs qui sont passés par l'auto-édition et qui, maintenant, sont rentrés dans l'édition (classique).⁷⁸ »

2.2. ... quantité

Deux types d'exhaustivité peuvent se mettre en place dans les collections : l'exhaustivité des auteur·e·s du territoire, chercher à avoir connaissance de l'ensemble d'entre elleux et qu'iels soient tous·tes représenté·e·s dans les collections ; l'exhaustivité de leur production, chercher à avoir leur bibliographie, discographie, filmographie, etc., complète. Ces deux schémas, même s'ils peuvent être mis en place conjointement, sont indépendants l'un de l'autre et répondent à des politiques bien précises des structures. En proposant uniquement certains ouvrages, la bibliothèque offre un échantillon des auteur·e·s du territoire, et espère plutôt éveiller la curiosité des usager·ère·s pour qu'iels puissent les découvrir par elleux-mêmes. Les bibliothèques peuvent faire le choix d'une acquisition exhaustive de l'œuvre des auteur·e·s à la conservation, tout en mettant à disposition uniquement les productions suffisamment qualitatives au prêt au public :

« Mais comme ça fait partie de l'histoire locale, de la production locale et qu'il faut en garder une trace : pour la conservation on va systématiquement l'acheter, on ne va pas se poser de questions. Par contre, effectivement, on a quand même le devoir de proposer une sélection de qualité pour les lecteurs et pour le prêt.⁷⁹ »

L'intégration exhaustive de la production d'un·e auteur·e local·e dans la bibliothèque présente plusieurs avantages. Tout d'abord, cela permet de refléter fidèlement la diversité et la richesse de la création locale. Les lecteur·rice·s peuvent ainsi découvrir l'évolution de l'auteur, sa progression stylistique et thématique, ainsi que ses différentes contributions au monde de la littérature. En offrant un accès complet aux œuvres d'un auteur local, la bibliothèque soutient également la carrière de cet écrivain et contribue à la promotion de son travail et à sa reconnaissance

⁷⁷ DEWILD, Melissa, JAREMA, Morgan. *Op. cit.*

⁷⁸ Entretien avec Cathy Mayeul, médiathèques de Charenton-le-Pont

⁷⁹ Entretien avec Mathilde Pays, médiathèques Roannais Agglomération

auprès du public. Néanmoins, cela peut augmenter les coûts et l'espace nécessaire à la bibliothèque, surtout si elle est petite ou si elle a des ressources limitées.

Tendre à l'exhaustivité requiert une rigueur particulière pour les bibliothécaires dans la veille effectuée, en mettant tout en œuvre pour connaître la totalité des auteur·e·s du territoire, mais également être alerte sur les parutions de nouveautés. Pour atteindre l'exhaustivité dans les productions, une méthode fréquemment revenue lors des réponses à l'enquête est l'acquisition rétrospective⁸⁰ : lors de la découverte d'un·e nouvel·le auteur·e, l'achat de sa dernière production est effectué, puis les précédentes œuvres sont ensuite intégrées petit à petit aux collections, dépendamment du budget :

« Effectivement pour ça qu'on va repérer comme ça, et qui ont une très grosse production, ce serait idéal de pouvoir acheter toute leur production d'un coup, mais on n'a pas le budget qui va suivre. Donc, on va attaquer avec la dernière production, et puis après faire du rétroactif, si on peut⁸¹ ».

Dans cette quête de l'exhaustivité et avec les contraintes budgétaires inhérentes aux bibliothèques, la notion de représentativité est parfois invoquée par les professionnel·le·s pour justifier leurs décisions d'acquisition et le choix de compléter ou non les bibliographies d'auteur·e·s :

« Par exemple à un auteur qui publie son troisième roman et dont la bibliothèque possède déjà les deux premiers, on va expliquer que cette année on va porter notre priorité sur un auteur qu'on n'a pas encore.⁸² »

En conclusion, l'exhaustivité de la présence d'un auteur local en bibliothèque offre de nombreux avantages en termes de représentativité, de soutien à la carrière de l'auteur et de possibilités de recherche approfondie. Cependant, cela nécessite une gestion rigoureuse et des ressources adéquates pour assurer un accès fluide et une valorisation optimale de toutes les œuvres de l'auteur local. Il est important de bien réfléchir aux avantages et aux inconvénients de rechercher la qualité ou l'exhaustivité des auteurs locaux en bibliothèque, en fonction de ses ressources et des politiques d'acquisition mises en place. Les bibliothécaires peuvent également considérer la possibilité de combiner les deux approches pour offrir une collection qui est à la fois de qualité et exhaustive.

2.3. Légitimité de l'auteur·e local·e

Les auteur·e·s locaux·ales sont souvent associé·e·s à un contenu de moindre qualité, voire de mauvaise qualité comparé à ce qu'on trouve généralement en bibliothèque. Nous parlons un peu plus tôt dans ce travail de la peur d'être envahi de « mauvaise littérature ».

⁸⁰ SYREN, André-Pierre. Cartographie des hommes illustres : vers une liste d'autorité des « personalia » in Bulletin des bibliothèques de France (BBF), n° 2. 2000, pp. 87-91. Disponible en ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-02-0087-002>

⁸¹ Entretien avec Mathilde Pays, médiathèques Roannais Agglomération

⁸² Entretien avec Claire Haquet, bibliothèque Stanislas à Nancy

Cet *a priori* peut s'expliquer pour une raison simple, car comme vu précédemment, si l'on cherche à intégrer des productions locales en cherchant l'exhaustivité, le critère de sélection n'est plus le contenu ou la qualité, comme c'est le cas habituellement en bibliothèque. Évidemment, être un·e auteur·e local·e n'empêche pas d'être talentueux·se et d'offrir une production qualitative. Mais cela interroge néanmoins la légitimité de ces auteur·e·s en bibliothèque, puisqu'iels bénéficient d'une sorte de privilège en entrant dans les collections par des critères différents de ceux des autres documents. La question de savoir si, sous prétexte qu'elles s'inscrivent dans un territoire donné, leurs productions devraient bénéficier d'un passe-droit, peut se poser :

« Un auteur est local par opposition à un auteur tout court, qui serait donc national ou international. Si l'auteur reste local c'est qu'il ne convainc pas en dehors de son cercle local. Dans l'immense majorité des cas, il est autoédité et son œuvre est de basse qualité. Hélas c'est souvent une personnalité locale, dont les usagers parlent et qu'ils souhaitent voir à la bibliothèque. Quel plaisir de pouvoir passer devant un livre à la bibliothèque et dire à voix haute : « tiens, il dînait chez moi hier ! ». Voilà le seul intérêt des auteurs locaux.⁸³ »

Si l'exhaustivité est recherchée, alors toutes les productions locales devront intégrer les collections des bibliothèques (pour le prêt ou la conservation). Certains achats doivent par ailleurs se faire en dehors des marchés publics, les prestataires ne proposant pas systématiquement les ouvrages plus confidentiels ou en autoédition. Ces achats sont limités à 1% ou 10 000€ HT dans le budget total de la bibliothèque dans le cadre des marchés à bons de commande⁸⁴. Il y a donc deux moyens pour les auteur·rice·s locaux·ales d'entrer dans les collections de la bibliothèque : leurs productions sont acquises par la bibliothèque de manière traditionnelle, pour cela, il faut que le document soit commercialisé et si possible disponible sur le marché public ou alors à titre exceptionnel acheté en dehors de celui-ci ; ils font don de leurs productions à la bibliothèque. Dans la première voie, nous pouvons imaginer que la production a fait l'objet d'une éditorialisation puisque celui-ci a été commercialisé. Mais dans le deuxième cas, cette affirmation est à nuancer puisqu'aujourd'hui, il y a un développement important de l'autoédition. Les bibliothèques s'interrogent sur la manière d'intégrer ces livres issus d'un autre circuit que celui traditionnel de l'édition. Il faut donc intégrer ces problématiques de l'autoédition dans les réflexions sur la politique documentaire des auteur·e·s locaux·ales. Il est important de souligner qu'iels ont une valeur unique à offrir en termes de perspectives et d'expériences locales. Proposer leurs ouvrages autoédités en médiathèque peut offrir une première visibilité locale à ces auteur·e·s émergent·e·s, contribuant ainsi à la diversité et à l'inclusion dans la scène littéraire locale.

L'acquisition en dehors du marché public est complexe pour certaines institutions, comme la Bibliothèque Municipale de Lyon, qui doit obtenir l'approbation du conseil municipal pour souscrire à de nouveaux abonnements de périodiques. Cette situation peut être fatigante et démoralisante sur le long terme, ajoutant des démarches un nombre important de démarches administratives supplémentaires pour les professionnel·le·s.

⁸³ Réponse au questionnaire

⁸⁴ MINISTERE DE LA CULTURE. Vade-mecum de l'achat public de livres à l'usage des bibliothèques. Nouvelle édition, 2018, p.48

Pour les collections classiques, la légitimité des documents repose sur leur publication par des maisons d'édition (ou autre en fonction des secteurs) : des professionnel·le·s qui ont validé leur production en proposant d'en assumer le coût de création et de ventes. C'est ce processus qui assure une confiance des bibliothécaires envers les publications traditionnelles, l'autoédition vient bousculer ce schéma :

« Traditionally published authors have the benefits of editors who help make the book more cohesive and typo free, graphic designers who create a beautiful cover, experienced marketing departments to promote the book, and established avenues to gain exposure for the book through professional review sources. Staff who select books for libraries rely on this vetting process. They know what to expect with a book from a traditional publisher and usually have efficient workflows in place to discover and order these titles. These books show up in the electronic carts that vendors send and can be viewed in the vendor's database with publisher annotations, BISAC information, warehouse quantities, sales demand, book covers, and often reviews. This all helps to inform selection decisions. Once items are selected, it's then very easy to upload them into an acquisitions system to send and track orders.⁸⁵ »

L'autoédition ou la publication à compte d'auteur consiste à payer pour être publié et est plutôt comparable à une auto-consécration⁸⁶. Même sans parler d'autoédition, cette perte de légitimité s'applique aussi sur les plus petites maisons d'édition, dont le catalogue est jugé de faible qualité par les critiques littéraires⁸⁷.

2.4. Désherbage et conservation

Concernant le désherbage des auteur·e·s locaux·ales en bibliothèque, ce qui est ressorti des entretiens et du questionnaire est qu'il est lié au classement des ouvrages dans la bibliothèque. S'iels sont classé·e·s dans le fonds local, fonds qui présente généralement la particularité de ne pas être désherbé, alors logiquement la même politique s'appliquera à leurs productions. En revanche, s'iels sont classé·e·s dans les collections courantes, alors le désherbage s'appliquera en suivant les mêmes protocoles que pour leurs congénères.

À ce sujet, une vraie différence est remarquable en fonction de la taille des bibliothèques. Les plus grandes d'entre elles ont des politiques de conservation très poussées pour les auteur·e·s locaux·ales, allant jusqu'à conserver également les manuscrits originaux des productions. C'est par exemple le cas de la bibliothèque Stanislas de Nancy qui cherche à acquérir au maximum ces documents s'ils sont jugés importants pour la patrimoine régional⁸⁸.

En effet, la mission de conservation des documents locaux est considérée comme essentielle dans de nombreuses bibliothèques, ce qui conduit à la préservation de ces ouvrages, même s'il s'agit d'auteur·e·s peu connu·e·s ou autoédité·e·s. Cette affirmation est encore une fois à nuancer en fonction des territoires. Selon la taille des structures, certaines peuvent ne pas être confrontées à cette problématique,

⁸⁵ DEWILD, Melissa, JAREMA. *Op. cit.*

⁸⁶ LABBÉ, Mathilde. *Op. cit.*

⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸ Entretien avec Claire Haquet, bibliothèque Stanislas à Nancy

sachant qu'une bibliothèque plus importante est déjà chargée de la conservation des ouvrages (à l'échelle d'un département par exemple).

Même si le désherbage est essentiel en bibliothèque afin de maintenir une collection pertinente et actuelle, dans le cas des auteur·e·s locaux·ales, cela peut interroger, puisque l'enjeu principal ici est d'abord de proposer un panorama de la production artistique du territoire et de valoriser la production locale. Dans les établissements qui proposent les deux, le prêt et la conservation les concernant sont liés : « On va pouvoir récupérer certains des ouvrages pour la conservation issue du désherbage.⁸⁹ » Les services communiquent entre eux pour assurer un suivi global, notamment concernant l'acquisition et le désherbage.

3. ACTION CULTURELLE

Face à la nécessité de rendre compte de données statistiques aux institutions, le choix des auteur·e·s locaux·ales dans la programmation culturelle peut, en fonction de son public, s'avérer un choix stratégique ou non. Comment les bibliothèques font-elles le choix de ces auteur·rice·s dans leur programmation ? Face à quelles problématiques sont-elles confrontées à ce niveau-là ?

3.1. Le choix de ces auteur·e·s dans l'action culturelle

Sur les 46 réponses du questionnaire, 28 déclarent faire régulièrement appel à des auteur·e·s locaux·ales pour des animations. 17 estiment entre 0 et 2 le nombre d'entre elleux qui interviennent dans leur structure sur une année, 14 estiment ce nombre entre 3 et 5, 8 entre 6 et 8, et 2 font appel à 9 auteur·e·s locaux·ales ou plus sur une année.

Nous remarquons que plus le nombre d'employé·e·s de la structure est faible, plus le nombre d'auteur·e·s locaux·ales accueilli·e·s est systématiquement bas. Plus les structures ont un nombre d'employé·e·s élevé, plus le nombre d'auteur·e·s locaux·ales accueilli·e·s est variable et peut aller de 0 à plus de 9. Cela s'explique facilement par le fait que les petites structures ont moins de moyens et doivent donc diversifier les venues d'auteur·e·s, pas forcément locaux·ales. Proportionnellement, les plus grandes structures n'en font pas pour autant venir plus. Est-ce que, parce qu'elles disposent de plus de moyens, elles privilégient la venue d'auteur·e·s selon d'autres critères, peut-être davantage qualitatifs, délaissant alors les créations locales ?

⁸⁹ Entretien avec Mathilde Pays, médiathèques Roannais Agglomération

Nombre d'auteurs locaux accueillis par an →	0 à 2	3 à 5	6 à 8	9 et plus
Nombre de salariés dans la structure ↓				
1 à 5	7	1	0	1
6 à 15	1	8	1	0
16 à 50	6	3	3	0
50 et plus	3	2	4	1

Tableau réalisé à partir des réponses au questionnaire

Pourtant, faire le choix des auteur·e·s locaux·ales dans sa programmation culturelle présente divers avantages.

Tout d'abord, cela représente un coût moins élevé : même si la rémunération des intervenant·e·s reste inchangée (liée généralement aux chartes professionnelles⁹⁰), c'est surtout les coûts de transports ou d'hébergement qui vont être impactés. Ces derniers peuvent être drastiquement réduits si ce n'est supprimés. Cet impact sur le budget peut paraître anodin dans certaines structures mais est un facteur important dans d'autres : « On les fait venir parce que ça coûte moins cher en frais de déplacements⁹² » ; « quand on peut chercher pas trop loin, c'est parfois plus simple et plus évident que de faire appel à d'autres auteurs⁹³ »

La suppression des frais de transports et d'hébergement représente aussi un gain de temps pour les professionnel·le·s en diminuant les démarches à réaliser pour préparer l'intervention et la venue des auteur·e·s.

Aussi, miser sur l'attrait local peut être utilisé en argument auprès des usager·ère·s afin de les encourager à assister aux animations. À la question « Quels sont selon vous les avantages à accueillir un.e auteur.rice local.e ? », voici certaines réponses données : « *Attractivité* », « *Ils sont connus localement et font venir du monde* », « *Attirer et fidéliser des nouveaux publics* », « *proximité avec le lecteur* », « *Faire connaître le patrimoine culturel local* », « *Connaissent le territoire, proximité avec le public* », « *les auteurs locaux sont toujours appréciés du public* », « *Fréquentation et intérêt du public accrus* », « *Intérêt du public* », « *C'est un moteur pour faire venir le public* », « *lien avec les habitants du territoire* ».

À l'inverse, certain·e·s estiment que la localité des auteur·e·s ne fonctionne pas comme argument pour attirer le public aux animations, que c'est un sujet dépassé :

⁹⁰ La charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, Recommandations tarifaires : <https://www.la-charte.fr/inviter-chartiste/recommandations-tarifaires/>

⁹¹ CNL, Grille de tarifs applicable aux manifestations se déroulant en 2022 : <https://centrenationaldulivre.fr/sites/default/files/2021-10/Grille%20tarifaire%202022%20DV.pdf>

⁹² Entretien avec Christelle Boulineau, réseau de médiathèques Vendée Grand Littoral

⁹³ Entretien avec Mathilde Pays, médiathèques Roannais Agglomération

« La dernière fois qu'on a fait ça, au mois de mars, il y avait 6 personnes. Au mois de décembre pareil, on en avait eu une avec 9 personnes : c'est compliqué de faire venir pour des gens pas connus. Je pense qu'il faut qu'on travaille ça. Là j'attends, celle du mois de mai est déjà plus connue, car éditée au niveau national.⁹⁴ » ; « Je n'y vois aucun intérêt⁹⁵ ».

Néanmoins, proposer des auteur·e·s locaux·ales peut s'avérer plus difficile pour certains territoires. En effet, pour les bibliothèques plus rurales, elles n'en disposent pas nécessairement d'un nombre suffisant pour proposer régulièrement de nouvelles animations : « On tourne un peu toujours avec les mêmes personnes.⁹⁶ » Dans de telles conditions, c'est compliqué de proposer une programmation diversifiée en termes d'auteur·e·s locaux·ales, même s'ils ont déjà un réseau important qui sont fidèles :

« D'ailleurs, quand on fait des présentations, on le voit bien, nous, on invite les usagers comme dans n'importe quelle présentation. On fait de la communication, mais on voit bien que c'est surtout leurs réseaux qui sont activés et qui répondent à ce genre de sollicitations⁹⁷ ».

La problématique ici est de réussir à placer le curseur au bon endroit entre continuer à programmer des auteur·e·s locaux·ales et éviter une lassitude du public.

Intégrer les auteur·e·s locaux·ales dans la programmation permet de se positionner en soutien à la création sur le territoire :

« C'est un axe de programmation culturelle de la bibliothèque Stanislas, en tant qu'élément du réseau, de promouvoir la Lorraine, le fonds lorrain, les auteurs et écrivains locaux quand on peut.⁹⁸ »

En proposant régulièrement des événements avec des auteur·e·s locaux·ales, cela peut inciter d'autres partenaires locaux à se manifester (auteur·e·s, associations, etc.), permettre de renouveler l'offre et la diversifier.

3.2. Les détacher de leur territoire

Dans l'esprit général, l'auteur·e local·e parle du territoire dans ses ouvrages. C'est parfois précisément pour cette raison qu'ils sont invité·e·s : présenter leur dernière production, proposer une conférence sur un sujet local, etc. :

« Récemment, on a accueilli M. Bernard Christophe, quelqu'un qui a fait beaucoup de recherches sur le Roannais, sur Roanne, sur des sujets très locaux. Voilà, on va les accueillir assez ponctuellement dans les murs de la médiathèque pour des conférences par exemple.⁹⁹ »

Ces événements rencontrent un certain succès :

⁹⁴ Entretien avec Christelle Boulineau, réseau de médiathèques Vendée Grand Littoral

⁹⁵ Réponse au questionnaire

⁹⁶ Entretien avec Patricia de Caupenne D'Aspremont, réseau de médiathèques Chalosse Tursan

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ Entretien avec Claire Haquet, bibliothèque Stanislas à Nancy

⁹⁹ Entretien Mathilde Pays, médiathèques Roannais Agglomération

« Quand je fais une conférence sur le patrimoine talmondais, on a toujours trop de monde en fait, souvent je ne peux pas les faire à la médiathèque parce qu'il n'y a pas assez de places, je les fais en général au Manoir, le cinéma local, même si c'est organisé par la médiathèque. Parce que l'espace est trop petit pour accueillir tout le monde, car il y a toujours une forte demande. Car au niveau local maintenant, ces bouquins sont connus donc j'en sors un nouveau, les gens sont friands de venir voir ce qu'il se passe.¹⁰⁰ »

Néanmoins, si l'auteur·e accueilli·e ne parle pas spécialement du territoire dans ses productions, cela pose la question de la mention de sa localité pour promouvoir l'événement : doit-on la mentionner ? Évidemment, cela ajoutera une plus-value de savoir que l'auteur·e est local·e, ajoutant une proximité et attisant alors une curiosité. Néanmoins, certains préjugés dont nous avons déjà parlé précédemment laissent penser que local signifie aussi moins qualitatif et questionnent aussi la légitimité d'un tel événement. Cela peut alors desservir l'événement. Cette mention ou non de la localité est aussi à adapter en fonction de la cible : cela aura-t-il un impact de le mentionner dans le cas d'un public jeunesse : « Les enfants ne font pas forcément la différence avec un autre auteur.¹⁰¹ » Dans quelle mesure insister sur la localité de l'auteur·e pour promouvoir l'événement tout en essayant de valoriser son travail et non sa localité ? Ce sont autant d'interrogations qu'il est utile d'avoir avant d'accueillir des auteur·e·s locaux·ales dans sa structure. Bien connaître ses publics et savoir ce qui fonctionne auprès de lui est la clé pour répondre à ces questions.

3.3. Différents types d'actions culturelles/ Exemples d'événements avec les auteur·e·s locaux·ales

Sans prétendre à l'exhaustivité, nous allons ici explorer certains types d'interventions d'auteur·e·s locaux·ales en bibliothèque, régulièrement mentionnés lors de l'enquête pour ce travail.

La présentation

La première méthode et probablement la plus intuitive, est de faire venir les auteur·e·s pour qu'ils présentent elleux-mêmes leur production et en partagent un extrait (dans la mesure du possible). Ce format s'adresse surtout à un public adulte. Cela permet à chacun d'avoir un temps dédié pour prendre la parole et promouvoir son travail. C'est un exercice qui peut s'avérer difficile pour les auteur·e·s les moins expérimenté·e·s. Savoir défendre sa production et donner envie aux autres de la découvrir n'est pas inné. Pour les aider, la *Kent District Library* aux États-Unis envoie, lors des *Michigan Authors Night*, des recommandations quelque temps avant le passage des auteur·e·s pour les aider à choisir le bon extrait à dévoiler ou en leur rappelant l'importance de repérer le lieu où iels interviendront¹⁰². Pour les auteur·e·s charentonnais·es, la bibliothèque recommande aux moins expérimenté·e·s de réaliser un PowerPoint ou d'organiser un système de questions/réponses¹⁰³.

¹⁰⁰ Entretien avec Jack Guichard

¹⁰¹ Entretien Christelle Boulineau, réseau de médiathèques Vendée Grand Littoral

¹⁰² DEWILD, Melissa, JAREMA, Morgan. *Op. cit.*

¹⁰³ Entretien avec Cathy Mayeul, médiathèques de Charenton-le-Pont

Ces présentations peuvent faire l'objet d'une seule et même soirée, comme c'est le cas à la *Kent District Library* ou à Charenton-le-Pont qui invite deux fois par an trois ou quatre auteur·e·s¹⁰⁴, ou lors d'interventions individuelles. Dans le premier cas, cela permet à la fois que le public découvre une myriade d'auteur·e·s locaux·ales lors d'un même événement, mais aussi que ces dernier·ère·s se rencontrent entre eux et créent des contacts. Dans le second cas, on peut plus facilement se détacher du statut d'auteur·e local·e.

La *Kent District Library* exige un nombre importants d'éléments afin de valider sa candidature aux soirées de présentation :

« Those who are interested are asked to fill out a form that includes basic information about their book, provide a highresolution headshot and book cover image, donate up to four copies of their book (or CD) to KDL's Local Indie collection, and give us e-mail addresses of up to 25 people from their list of contacts to whom we can send a dedicated promotional piece advertising the event.¹⁰⁵ »

Les bibliothécaires justifient cela en avançant que cela permet aux auteur·e·s d'apprendre ce que l'on attend d'eux : c'est un terrain d'entraînement pour les préparer à de futurs efforts à fournir en termes de marketing.

Les présentations peuvent être suivies d'un temps d'échange avec le public, de dédicaces et ventes. Pour la *Kent District Library*, ces présentations sont aussi l'occasion pour les auteur·e·s d'apprendre à vendre leur production et à se confronter à l'aspect marketing de leur métier¹⁰⁶.

L'atelier

Une seconde animation régulièrement mentionnée est l'atelier : à partir de leur travail en général ou plus particulièrement d'une de leur production, les auteur·e·s proposent au public un temps d'échange pour apprendre à réaliser quelque chose. Les auteur·e·s plus expérimenté·e·s ont l'habitude de cet exercice. La plupart des structures régionales pour le livre (SRL) proposent d'ailleurs des annuaires d'auteur·e·s en détaillant précisément ce que chacun·e propose, le public cible, si l'atelier se déroule sur plusieurs séances, etc. Cet exercice n'est pas forcément évident pour les auteur·e·s novices. Ainsi, pour une première fois, l'atelier peut être construit conjointement avec la bibliothèque afin de donner des idées et aider à se lancer.

La bibliothèque Stanislas à Nancy, par exemple, invite annuellement des auteur·e·s à intervenir pour des ateliers :

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ DEWILD, Melissa, JAREMA, Morgan. *Op. cit.*

¹⁰⁶ DEWILD, Melissa, JAREMA, Morgan. *Op. cit.*

« Aux journées du patrimoine, pendant plusieurs années on a invité soit un auteur/illustrateur de BD de notre fonds, soit une autrice ou illustratrice jeunesse de notre fonds à venir faire un atelier en famille.¹⁰⁷ »

La manifestation littéraire

Lors de notre enquête, plusieurs bibliothèques interrogées ont déclaré organiser leur propre manifestation littéraire, mais pas que, puisque certaines voient plus large et étendent les invitations à d'autres domaines (jeux, musique...)¹⁰⁸. Parfois, ces événements sont dédiés spécifiquement aux auteur·e·s locaux·ales, évitant ainsi que d'autres auteur·e·s plus connu·e·s ne fassent de l'ombre à ceux qui émergent. Ces événements permettent aux auteur·e·s d'avoir un échange privilégié avec le public avec des interactions individuelles et surtout grâce à un temps de visibilité plus élevé (jusqu'à plusieurs jours). Certains festivals sélectionnent les auteur·e·s présent·e·s sur certains critères, notamment la publication récente d'un ouvrage¹⁰⁹. Cette manière de fonctionner est la garantie d'un événement actuel, en évitant la présentation de productions trop anciennes. Intégrer pleinement les auteur·e·s locaux·ales à la programmation d'un festival littéraire permet d'augmenter leur visibilité, et même s'il peut être stigmatisant de les regrouper ensemble, sans pour autant que les sujets traités dans leurs ouvrages ne soient identiques, cela leur offre une visibilité égale à celle de leurs confrères et consœurs avec une renommée nationale. Leur statut local peut d'ailleurs être souligné pour être valorisé, comme dans le cas du festival « Escalade littéraire », du réseau de médiathèques de Vendée Grand Littoral, qui fonctionne par pôles, dont un est dénommé « Plumes vendéennes » et accueille alors spécifiquement les auteur·e·s du département.

Lorsque des manifestations littéraires existantes sont déjà implantées dans le paysage local, certaines bibliothèques décident de s'y associer pour proposer des événements en partenariat. La bibliothèque Stanislas à Nancy a, depuis peu, été pleinement intégrée dans la programmation du « Livre sur la place », un salon littéraire organisé chaque mois de septembre dans la ville. Dans ce cadre, une intervention a été organisée : une rencontre au sein de la bibliothèque Stanislas avec l'auteur local Pierre Pelot, interviewé par l'auteure locale et journaliste Elise Fischer.

Un nombre important d'articles dans la presse régionale mentionne fréquemment la présence d'auteur·e·s locaux·ales dans diverses manifestations littéraires. Iels y sont utilisés comme des arguments pour faire venir le public.

La résidence d'artiste

Enfin, quelques établissements ont fait mention de l'accueil d'auteur·e·s locaux·ales lors de résidences d'artistes, par exemple à la bibliothèque Stanislas à Nancy : « On a fait une résidence avec Sophie Loubière et on fait une autre résidence l'année d'avant plus modeste avec un autre auteur de BD local [...] »¹¹⁰.

¹⁰⁷ Entretien avec Claire Haquet, bibliothèque Stanislas à Nancy

¹⁰⁸ Entretien avec Christelle Boulineau, réseau de médiathèques Vendée Grand Littoral

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ Entretien avec Claire Haquet, bibliothèque Stanislas à Nancy

8 répondant·e·s au questionnaire déclarent avoir l'habitude d'accueillir des résidences, ce qui représente à peine un sixième des réponses. Parmi ces réponses, 6 déclarent avoir déjà accueilli un·e auteur·e local·e en résidence. Cela représente peu d'établissements. Néanmoins, ces actions culturelles peuvent être l'occasion pour les auteur·e·s de travailler concrètement avec différentes structures du territoire pendant une période de temps défini. Les projets portés durant ces événements sont l'occasion de se faire connaître auprès de la population locale et de la rencontrer afin d'échanger.

En mettant en avant les auteur·e·s locaux·ales lors d'événements, la bibliothèque crée des occasions de rencontre entre elleux et les usager·ère·s. Cela favorise les échanges, les discussions et les liens, renforçant ainsi le rôle central de la bibliothèque en tant que lieu de rencontre culturelle.

Les structures culturelles peuvent bénéficier d'une aide financière du Ministère de la Culture pour mettre en place ce type d'événements¹¹¹, que ce soit dans un cadre de médiation littéraire ou de création littéraire¹¹².

¹¹¹ Ministère de la Culture. Résidence d'artistes en territoire : <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets-candidatures/Residences-d-artistes-en-territoire#:~:text=Montant%20de%20la%20subvention,une%20r%C3%A9sidence%20de%20deux%20mois>

¹¹² Ministère de la Culture. Aide aux auteurs : bourses d'aide à la création, résidences de médiation littéraire et résidences de création littéraire : <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Subvention/Aide-aux-auteurs-bourses-d-aide-a-la-creation-residences-de-mediation-litteraire-et-residences-de-creation-litteraire>

PARTIE 3 - BOITE A OUTILS POUR L'INTEGRATION DES AUTEUR·E·S LOCAUX·ALES

Tout d'abord, il s'agit de promouvoir la diversité culturelle de la communauté à laquelle la bibliothèque est rattachée. Cela donne aux usager·ère·s l'occasion de découvrir et d'apprécier des voix littéraires et des perspectives qui sont ancrées dans leur propre environnement culturel. C'est offrir un véritable soutien à la communauté locale. La valorisation des auteur·e·s locaux·ales aide à soutenir et à renforcer la communauté locale. Ces auteur·e·s sont souvent lié·e·s à l'histoire, aux traditions et aux expériences spécifiques de la région. En mettant en avant leurs œuvres, la bibliothèque contribue à renforcer l'identité culturelle locale et à promouvoir le patrimoine littéraire de la communauté. C'est un encouragement à la création littéraire locale. Les auteur·e·s locaux·ales peuvent être inspiré·e·s et motivé·e·s lorsqu'ils constatent que leurs œuvres sont lues, appréciées et soutenues par la bibliothèque et la communauté. Cela peut favoriser l'émergence de nouveaux talents. Leur mise en avant favorise l'engagement des publics avec la bibliothèque. Les membres de la communauté peuvent se sentir plus connecté·e·s et impliqué·e·s lorsqu'ils trouvent des livres qui reflètent leur propre réalité et leur expérience locale. Cela peut encourager une utilisation plus fréquente de la bibliothèque et stimuler la participation aux événements et activités organisés autour des auteur·e·s locaux·ales. Ces dernier·ère·s jouent un rôle essentiel dans la préservation du patrimoine littéraire d'une région. Leur travail peut documenter l'histoire, les traditions et les perspectives uniques de la communauté. En mettant en avant leurs œuvres, la bibliothèque contribue à la conservation et à la transmission de ce patrimoine aux générations futures.

1. COMMUNICATION

Que ce soit à destination des auteur·e·s locaux·ales ou du public, la communication est un élément clé pour les intégrer convenablement dans les structures.

1.1. Auprès des usager·ère·s

En bibliothèque, communiquer auprès des publics à propos des auteur·e·s locaux·ales revêt plusieurs importances. Tout d'abord, il s'agit de communiquer sur leur présence dans les collections de la bibliothèque et leur donner envie de les découvrir. Lorsque c'est le cas, déconstruire la figure de l'auteur·e local·e qui ne traite que de son territoire s'impose. Cela passe par la présentation et l'explicitation du contenu des productions. Cette communication montre aussi aux auteur·e·s la volonté de la bibliothèque de valoriser leur travail et de les faire connaître, cela entretient une image positive vis-à-vis d'elles. Sur le long terme, cela peut les encourager à faire don de leurs productions aux structures et établir un lien de confiance. Il s'agit également de communiquer sur les événements organisés avec ces auteur·e·s, afin de visibiliser les différentes actions organisées et d'éveiller la

curiosité des publics¹¹³. Le choix peut être fait de préciser la localité de l'intervenant·e lorsque celle-ci peut avoir un impact sur la venue des publics : « on précise sur les documents de communication qu'effectivement ce sont des auteurs locaux¹¹⁴ ». Dans certains cas, cette mention peut, à l'inverse, défavoriser l'intervention. Il n'y a pas de solution idéale : la décision revient à chaque professionnel·le, en fonction de ses publics et des préférences de celui-ci.

Pour communiquer efficacement à propos des auteur·e·s locaux·ales, plusieurs outils de communication peuvent être mis en place en bibliothèque. Cela passe tout d'abord par l'utilisation de supports de communication imprimés, tels que des affiches ou des flyers. Dans un premier temps et afin d'attirer l'attention, ils doivent être attrayants. Dans un second temps, le message à passer doit être clair, simple et facilement compréhensible. En fonction de l'objectif souhaité, de la cible à toucher, le choix de lieu où les disposer devra être anticipé : directement dans le fonds local ou plutôt dans les collections courantes ? Utilisée avec parcimonie, la lettre d'information peut aussi être un outil ressource pour parler du territoire. Inclure fréquemment des actualités concernant les auteur·e·s locaux ou plus ponctuellement leur dédier un envoi spécial peut permettre de, sans surcharger les boîtes mails des personnes abonnées, diffuser régulièrement des nouvelles les concernant : nouvelles sorties, événements, etc. La communication passe aussi par l'utilisation des réseaux sociaux. Des publications ponctuelles, en partageant les nouvelles acquisitions concernées, le travail des auteur·e·s, des rappels des événements, permettent de tenir informé·e·s les utilisateur·e·s de ce genre de plateformes.

Enfin, la médiation orale reste un des moyens les plus efficaces pour communiquer envers les publics. Comme mentionné plus tôt, il nécessite une bonne connaissance des politiques documentaires par l'ensemble des agent·e·s susceptibles d'avoir à la pratiquer.

En somme, la communication autour des auteurs locaux en bibliothèque favorise la diversité culturelle, soutient la communauté locale, encourage la création littéraire, renforce l'engagement des usagers et contribue à la préservation du patrimoine littéraire régional. Ces outils de communication combinés permettront de sensibiliser les usagers aux auteurs locaux, de faciliter leur accès aux œuvres et de susciter leur intérêt pour la littérature locale.

La communication à destination des usager·ère·s présente des contraintes qu'il convient de prendre en compte. L'intérêt local peut montrer ses limites, même si les documents ne traitent pas du territoire, certain·e·s peuvent avoir une préférence pour les productions avec une renommée sur la scène nationale ou internationale. Difficile dans ses conditions de d'atteindre ces usager·ère·s. Évidemment la promotion des auteur·e·s locaux·ales est à faire en parallèle de celle des autres collections de la bibliothèque : un juste milieu est à trouver afin de ne pas les sur-valoriser. Les bibliothèques peuvent avoir des ressources limitées notamment en ce qui concerne

¹¹³ HUCHET, Bernard, PAYEN Emmanuèle. L'action culturelle en bibliothèque. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2008, p. 277

¹¹⁴ Entretien avec Patricia de Caupenne D'Aspremont, réseau de médiathèques Chalosse Tursan

la communication, parfois gérée par la commune dans les plus petites structures. Les budgets restreints, le manque de personnel ou d'espace peuvent limiter les efforts de communication et la visibilité accordée aux auteur·e·s locaux·ales. Il est important de connaître ces freins et de travailler activement à les surmonter en tenant compte des besoins et des intérêts variés des usagers.

1.2. Auprès des auteur·e·s locaux·ales

Dans les réponses au questionnaire, 35 répondant·e·s affirment qu'il n'y a aucun outil (en plus des veilles) mis en place dans leur structure afin d'encourager les auteur·e·s locaux·ales à se faire connaître auprès de la bibliothèque. C'est parfois même évité consciemment par des structures déjà sursollicitées. Nous allons voir les raisons de mettre en place une communication efficace à destination des auteur·e·s locaux·ales et les façons d'y parvenir.

Plusieurs raisons poussent à penser globalement la communication à destination des auteur·e·s locaux·ales dans une bibliothèque. Tout d'abord, il s'agit d'entretenir de bonnes relations avec ces auteur·e·s. Ils sont une ressource pour la bibliothèque qui peut y trouver l'opportunité de créer des événements avec elleux et inversement. Il faut qu'ils se sentent accueilli·e·s dans la bibliothèque. Il s'agit également d'assurer un suivi de leur travail. Si un contact a déjà été créé et une relation entretenue, les auteur·e·s pourront développer le réflexe de prévenir la bibliothèque à la sortie de nouvelles productions par exemple. Cette communication permet aussi une meilleure veille globale. Les auteur·e·s étant amené·e·s à se côtoyer lors d'événements littéraires, par le biais de leur maison d'édition ou dans des associations professionnelles, peuvent discuter de la bibliothèque et de ce qu'elle propose pour elleux. En communiquant envers les auteur·e·s locaux·ales, la bibliothèque reconnaît leur travail et leur contribution à la communauté locale et l'importance de leur présence dans leur établissement. Cela peut les encourager, renforcer leur confiance en eux et les motiver à poursuivre leur carrière. De plus, cela démontre un soutien concret envers les talents locaux, ce qui peut être précieux pour les auteur·e·s émergent·e·s ou peu connu·e·s.

Il est essentiel de bien communiquer sur les conditions d'accès pour entrer dans les collections et les raisons de ces choix : il faut nécessairement que la politique d'acquisition soit claire et pas appliquée au cas par cas. Sinon cela peut créer de la frustration chez les auteur·e·s, un sentiment d'injustice et d'incompréhension.

La communication à destination des auteur·e·s locaux·ales uniquement peut prendre la forme d'appels au don ou à contribution. On montre clairement que la bibliothèque est intéressée par les productions ou les interventions des auteur·e·s dans sa structure et la cible est précise. C'est un encouragement à se faire connaître et à travailler conjointement.

Différents médias de communication peuvent être utilisés en fonction des buts recherchés. Pour informer régulièrement les auteur·e·s déjà connu·e·s de l'actualité de la bibliothèque les concernant, une lettre d'information est la solution la plus efficace : elle ne touche que les personnes concernées. Elle est utile s'il y a des éléments importants à communiquer et peut aussi servir de rappel aux auteur·e·s

pour partager leurs dernières productions et s'assurer que la bibliothèque en a bien connaissance :

« Nous demandons aux habitants via des liens en infolettre ou sur le site internet de participer à l'élaboration du fonds.¹¹⁵ »

Si on cherche à étoffer la collection de productions d'auteur·e·s locaux·ales et alors cibler ceux encore inconnu·e·s de la bibliothèque, il convient de privilégier une communication plus globale : réseaux sociaux, affiches, presse locale, etc. Elle touchera potentiellement plus de personnes qui pourront alors agir comme relais s'ils connaissent des personnes concernées dans leur entourage. Chaque bibliothèque doit adapter les outils de diffusion en fonction de ses auteur·e·s :

« Les réseaux sociaux, ça marche plus ou moins en fonction de la génération des auteurs qu'on veut toucher. Ça va marcher pour les jeunes auteurs qui sont présents sur les réseaux sociaux ou, par exemple, pour mettre en valeur effectivement des productions locales ou des dernières acquisitions. Mais c'est vrai que pour un très grand nombre d'auteurs, de chercheurs, les réseaux sociaux, ce n'est pas vraiment le premier média sur lequel ils vont s'informer, ils vont être présents. Donc on essaie d'allier un peu toutes les méthodes pour arriver à passer un peu notre message.¹¹⁶ »

Les bibliothécaires sont confrontés à diverses limites et freins lors de la communication envers les auteur·e·s locaux·ales. La communication est, de manière générale, chronophage. Cela demande des ressources techniques, humaines et financières dont toutes les bibliothèques ne disposent pas forcément. Chaque structure doit s'adapter et appliquer ces préconisations à son échelle et en fonction de ses moyens.

Certains auteurs locaux peuvent ne pas être intéressés par la collaboration avec la bibliothèque ou ne pas être disponibles pour des événements ou des activités de promotion. Ils peuvent avoir d'autres engagements ou préférences en matière de promotion de leurs œuvres.

Les médias modernes, tels les réseaux sociaux, offrent une multitude d'options de divertissement concurrentes. Cela peut rendre plus difficiles la perception et la compréhension du message par les auteur·e·s. Dans le contexte d'infobésité actuel, il y a une très grande difficulté à faire passer les messages et surtout à ce qu'ils touchent les bonnes personnes.

Malgré ces limites, il est important de développer des stratégies créatives et d'adapter la communication envers les auteur·e·s locaux·ales en fonction des ressources disponibles. L'engagement et la collaboration avec la communauté locale, ainsi que le soutien continu aux auteurs locaux, peuvent contribuer à surmonter ces freins et à promouvoir la création locale de manière significative. En utilisant ces outils de communication, la bibliothèque peut accroître la visibilité des auteurs locaux, encourager leur participation et stimuler l'intérêt de la communauté pour la création locale.

¹¹⁵ Réponse au questionnaire

¹¹⁶ Entretien avec Mathilde Pays, médiathèques Roannais Agglomération

2. VALORISER LES AUTEUR·E·S LOCAUX·ALES

Depuis le début de cet écrit, nous avons cherché à définir les auteur·e·s locaux·ales et savoir comment les repérer et les intégrer aux collections. L'étape de valorisation arrive ensuite et est essentielle afin de les faire connaître aux usager·ère·s. Dans cette partie, nous présenterons des exemples concrets de valorisation des auteur·e·s locaux·ales mis en place en bibliothèques. Ces initiatives peuvent donner des idées ou des inspirations, d'autant plus qu'elles sont éclectiques dans les moyens qu'elles nécessitent pour être mises en place (financiers, techniques, humains...).

2.1. Valorisation numérique

Une première solution possible est la création d'un blog ou d'une section dédiée sur le site Internet de la bibliothèque. Un tel espace permet de mettre en avant les auteur·e·s locaux·ales en publiant des articles, interviews, critiques d'œuvres, créations numériques, etc. Cette ressource doit pouvoir être accessible et son contenu régulièrement mis à jour pour assurer son attractivité.

La médiathèque du Rize à Villeurbanne, afin de valoriser les auteur·e·s locaux·ales de son territoire, a développé une borne numérique destinée à présenter et compléter le fonds local¹¹⁷. Cela prend la forme d'un écran tactile qui contient un site web conçu spécialement pour. Parmi diverses rubriques, dont des podcasts locaux ou encore des images d'archives, l'une d'entre elles est dédiée à la présentation des auteur·e·s locaux·ales de la ville de Villeurbanne. Cela prend la forme d'une galerie photo de chacun·e d'entre elleux, à partir de laquelle on accède à un texte de description et de présentation de leur travail. Y sont également présentés leurs ouvrages et productions acquis et présents dans le fonds local. Cette initiative a été accueillie positivement par les auteur·e·s locaux·ales, qui ont exprimé être honoré·e·s d'apparaître sur cette borne. Ce dispositif permet aussi aux usager·ère·s de découvrir les auteur·e·s individuellement et d'avoir accès un rapide descriptif de chacun·e et une photographie. C'est un dispositif de médiation qui permet de faire le lien entre les ouvrages ou productions et leurs auteur·e·s, en mettant un visage sur un nom cela accentue aussi la proximité.

La *Kent District Library* envisage également un dispositif numérique, mais plutôt destiné à proposer une offre numérique locale : « *Our next steps with this collection are to consider expanding it to additional branches and to explore ways to offer a digital version of the Local Indie collection.*¹¹⁸ » C'est une idée ambitieuse qui nécessite beaucoup de moyens et surtout d'avoir suffisamment de versions des œuvres en numérique. Cela pose aussi des questions de droits, notamment de diffusion, si par exemple on décide de proposer le contenu audio des albums de musicien·ne·s locaux·ales.

¹¹⁷ Projet mené dans le cadre mon alternance de master 2 PBD à la médiathèque du Rize à Villeurbanne de septembre 2022 à septembre 2023.

¹¹⁸ DEWILD, Melissa, JAREMA, Morgan. *Op. cit.*

Le contenu numérique constitue une belle vitrine pour les auteur·e·s locaux·ales, que le site soit accessible en ligne ou uniquement sur place.

2.2. Prix ou concours artistiques

Un deuxième moyen d'encourager à la création et de valoriser le travail local est la création de dispositifs de prix ou concours artistiques.

En faisant le choix d'auteur·e·s locaux·ales, davantage confidentiel·le·s, dans la sélection, et non des auteur·e·s reconnu·e·s, l'accueil de la personne gagnante à l'issue du concours est facilité, pour les raisons déjà évoquées dans la partie sur l'action culturelle. Même si c'est à l'échelle locale, c'est à la fois valorisant pour le·a récompensé·e qui voit son travail récompensé et reconnu ; et pour les personnes qui ont participé au prix en tant que jurés (parfois des usager·ères·s) et qui peuvent rencontrer et échanger avec un·e des auteur·e·s lu lors la délibération.

La *Kent District Library* organise un concours d'écriture à destination uniquement des habitant·e·s de l'Etat du Michigan. Iels peuvent concourir dans trois catégories différentes : jeunesse, adolescent·e·s, adultes. En 2013, la bibliothèque comptait 888 inscriptions. La délibération se déroule en deux étapes. Une première lecture est réalisée par deux personnes qui travaillent dans les métiers du livre à l'issue de laquelle est donnée une note. Les meilleurs travaux sont ensuite sélectionnés en demi-finale, où ils sont lus par des célébrités locales, souvent des auteur·e·s publiés. Finalement, les dix meilleures histoires de chaque catégorie sont mises en ligne pour un ultime vote par les lecteur·rice·s des bibliothèques. Les récits vainqueurs sont compilés dans une anthologie publiée et commercialisée dans la librairie indépendante locale.

Dans cet exemple, la bibliothèque valorise les auteur·rice·s et leurs productions en les rendant accessibles en ligne gratuitement, via leur site Internet qui bénéficie d'une large visibilité. Le fait que tous·tes les usager·ère·s y aient accès et puissent donner leur envie est un encouragement à venir les découvrir. Cela participe à la création d'un sentiment d'appartenance locale. Avoir un premier récit publié est un tremplin pour les nouvelles·aux auteur·rice·s : cela agit comme une validation par des professionnel·le·s du secteur, et cela a son importance auprès des maisons d'édition contactées pour de futurs projets.

Le réseau de médiathèques de Vendée Grand Littoral organise aussi son propre concours littéraire, en proposant aux maisons d'éditions régionales (doivent être localisées en Pays-de-la-Loire) de choisir elles-mêmes le livre qui concourra :

« Oui, c'est ça, depuis deux ans, justement pour soutenir cette branche-là, ce circuit court. Donc l'année dernière on a lancé un concours qui n'est réservé qu'aux maisons d'édition des Pays-de-la-Loire, là on sort un peu du cadre département parce qu'il n'y aurait pas assez d'auteurs sinon. Suite à la journée de présentation de Colibris la dernière fois, on avait sélectionné les bouquins nous-mêmes et on a créé un comité de sélection. Le prix a été remis lors du salon au mois de septembre dernier. Cette année on a fait différemment, c'est une sorte de concours, il y a un règlement, on les a sollicités mais c'est eux qui proposait le livre du catalogue de leur choix. Ils choisissent celui avec lequel ils veulent défendre leur maison d'édition et pas l'inverse. Le 15 avril les inscriptions se terminent, après il y aura un comité de sélection qui va n'en

choisir que cinq et après l'été on remet le prix au mois de septembre. Et après ça fait le tour des 16 bibliothèques avec une table de présentation en disant « Voilà c'est le gagnant » et c'est pour faire voir des collections proches de chez nous, mais qui ne parlent pas forcément de la Vendée.¹¹⁹ »

2.3. La prescription

Enfin, la valorisation des collections passe par la prescription des bibliothécaires. Un procédé fréquemment utilisé pour les collections locales est la table thématique. Dans le cas où les productions d'auteur·e·s locaux·ales sont toutes regroupées en un même espace de la bibliothèque, cela permet de les en sortir et de les rendre visibles à ceux qui n'auraient pas l'habitude de les consulter. Dans le cas où ces documents sont dispersés dans les collections courantes de la bibliothèque, alors cela permet de les regrouper dans un même espace pour un moment donné, en exacerbant leur caractère local. La table de valorisation est un moyen simple et rapide de mettre en avant les ouvrages locaux et de les rendre visibles grâce au facing par exemple : « On a aussi le système de valorisation par table thématique où on va les mettre plus en valeur, et arriver à les faire connaître au public.¹²⁰ »

Déjà mentionnée un peu plus tôt, la sélection des « 100 romans lorrains » est aussi un exemple de prescription mis en place par les bibliothécaires pour faciliter la recherche de l'usager·ère et faciliter son choix. L'idée de ce dispositif est de proposer les livres à lire pour comprendre la Lorraine¹²¹. Ce sont uniquement des ouvrages de fictions qui ont pour cadre cette région.

3. AUTRES ACTEUR·RICE·S, ENTRE RESSOURCES ET CONTRAINTES

D'autres structures sont concernées par les auteur·e·s locaux·ales et les enjeux qu'ils soulèvent. Avoir conscience de leur existence et de leurs propres problématiques quant à ce sujet est une force : ils peuvent s'avérer être des ressources importantes sur cet aspect professionnel. Cependant, ils peuvent devenir des sources de contraintes.

3.1. Agences régionales du livre

Les agences régionales dédiées au livre et à la lecture, également désignées sous le nom de structures régionales pour le livre (SRL), servent de point de rencontre privilégié entre l'État et la Région. Leur objectif est de mettre en action et de perfectionner les politiques publiques relatives au livre et à la lecture dans la région. En parallèle, elles jouent un rôle crucial en favorisant la collaboration entre les acteurs professionnels et en anticipant les tendances pour stimuler le développement du secteur du livre et de la lecture¹²² en proposant par exemple des financements

¹¹⁹ Entretien avec Christelle Boulineau, réseau de médiathèques Vendée Grand Littoral

¹²⁰ Entretien avec Mathilde Pays, médiathèques Roannais Agglomération

¹²¹ Entretien avec Claire Haquet, bibliothèque Stanislas à Nancy

¹²² Fill, les agences régionales du livre et de la lecture : <https://fill-livrelecture.org/les-agences-regionales-du-livre-et-de-la-lecture/>

pour encourager à la création de manifestations littéraires¹²³. La FILL, qui supervise les SRL, définit les auteur·e·s locaux·ales comme ceci :

« On parle d'un auteur vivant bien sûr, dont la résidence principale, enfin la résidence fiscale si on veut être plus précis, se situe dans le territoire concerné et qui a publié un ouvrage à compte d'éditeur il y a moins de 10 ans.¹²⁴ »

Néanmoins, certaines structures adaptent cette définition avec des critères plus ou moins sélectifs en intégrant par exemple l'autoédition ou en réduisant le nombre d'années du dernier ouvrage publié. Cela va dépendre de la vitalité du territoire en matière de création.

Les structures régionales pour le livre comptent plusieurs missions principales : mission d'accompagnement, de valorisation, d'observation et de recensement. Cette dernière mission se concrétise par la mise en place d'annuaires qui mettent à disposition des professionnel·le·s une liste exhaustive des auteur·e·s du territoire. Néanmoins, comme évoqué plus tôt dans ce travail, leur référencement ne correspond pas toujours aux mêmes critères, ce qui crée une certaine disparité entre les régions. Plus localement, les bibliothèques qui font le choix d'inclure de l'autoédition dans leurs collections ne trouvent pas forcément leur compte dans les annuaires des SRL :

« En fait, ils répertorient ceux qui ont déjà des maisons d'édition bien attitrées mais les autoédités, par exemple, Ils ne les ont pas.¹²⁵ »

En effet, les SRL ont encore du mal à cerner ce sujet, même si certaines d'entre elles évoquent l'importance de cette nouvelle forme de diffusion :

« Il y a un gros sujet qui est arrivé autour de l'autoédition, certaines structures régionales pour le livre s'y penchent pas mal, en disant que c'est aussi une nouvelle forme de création et qu'il faut aussi pouvoir la prendre en compte, néanmoins comme les dispositifs de soutien ne vont aujourd'hui concernés que les auteurs publiés à compte d'éditeur, ça reste pour nous notre frontière.¹²⁶ »

Les annuaires répondent aussi aux missions d'accompagnement et de valorisation, en proposant en un même lieu du contenu et des informations prêtes à être exploitées par les établissements de lecture publique (mais pas uniquement, les librairies et autres structures culturelles peuvent être concernées) :

« Dans Mobilis, il y a Colibri. Quand on reçoit les invitations à cette journée de speed-booking, c'est par Mobilis. Donc oui, moi je me sers beaucoup de leur base, de leur annuaire, pas forcément que pour acheter des livres, mais aussi pour faire venir les auteurs plus pour des animations ou des rencontres.¹²⁷ »

¹²³ MEISSONNIER, Stéphanie. Les financements des manifestations littéraires. In Jérôme Bessière éd., Exposer la littérature. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, « Bibliothèques », 2015, pp. 209-224. [Consulté le 23/08/2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/exposer-la-litterature--9782765414810-page-209.htm>

¹²⁴ Entretien avec Delphine Henry, déléguée générale de la FILL

¹²⁵ Entretien avec Cathy Mayeul, médiathèques de Charenton-le-Pont

¹²⁶ Entretien avec Delphine Henry, déléguée générale de la FILL

¹²⁷ Entretien avec Christelle Boulineau, réseau de médiathèques Vendée Grand Littoral

Les annuaires permettent d'effectuer des recherches en utilisant différents filtres : catégorie de littérature, genre, animations, métier, publics et département. Par exemple, « Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture » a développé un site dédié, sur lequel est proposé un répertoire où les différents profils présentent une courte biographie, une bibliographie, les animations proposées, les publics préférés, un moyen de contact, un lien vers un site web s'il existe, etc.¹²⁸ C'est un outil qui facilite le travail des bibliothécaires en charge de l'action culturelle : les informations essentielles pour savoir si un·e auteur·e peut être adéquat·e dans la programmation sont concentrées sur une unique page. Comme pour la politique documentaire, l'auteur·e local·e peut être choisi·e pour l'action culturelle en raison de sa localité et non en raison d'un contenu spécifique. Encore une fois, la « localité » devient un critère en soi. De plus, les SRL sont aisément joignables. Ainsi, si un·e bibliothécaire recherche des conseils spécifiques et adaptés à ses besoins, il est également envisageable d'établir un contact direct avec elles, par téléphone par exemple. Cela permettra d'obtenir des informations personnalisées sur les auteur·e·s recommandé·e·s.

Aussi, les bibliothèques peuvent à leur tour communiquer auprès des auteur·e·s émergent·e·s à propos des SRL. Ces dernières proposent des accompagnements ainsi que de nombreuses ressources qui leur sont destinées.

3.2. Structures culturelles

Nous l'avons mentionné à plusieurs reprises tout au long de ce travail, les autres structures culturelles du territoire sont une des ressources principales concernant les auteur·e·s locaux·ales. Cela peut être des établissements variés, publics ou privés : librairies, maisons d'éditions, salles de concert, disquaires, magasins de jeux, théâtre, cinémas, vidéo-clubs, etc. Iels sont aussi amené·e·s à mettre en place des actions avec ces dernier·ère·s, et cela souvent pour les mêmes raisons que les bibliothèques : volonté de valoriser le territoire proche, partenariats facilités par la proximité, contact direct avec les auteur·e·s, demandes des habitant·e·s, etc. Avoir ces objectifs communs rend les possibilités d'échanges et de créations conjointes facilement envisageables¹²⁹.

La Kent District Library a fait le constat que les événements organisés avec des auteur·e·s locaux·ales attiraient moins de public qu'espéré, notamment compte tenu du temps et du travail investis par le personnel de la bibliothèque. En entrant en contact avec une librairie indépendant locale, iels se sont rendus compte que les deux établissements avaient fait le même constat. La librairie, pour y remédier avaient mis en place des lignes directrices visant à augmenter la fréquentation et à exercer les auteur·e·s à ce type de rencontre. Ainsi, la bibliothèque s'est inspirée de leurs nouvelles pratiques pour résoudre leurs mêmes problématiques¹³⁰.

Ces partenariats avec les autres structures locales sont essentielles, ils participent activement à intégrer les auteur·e·s, surtout ceux qui débutent, dans leur territoire proche, à leur donner une visibilité et une légitimité dont iels ont besoin pour se

¹²⁸ Auteurs en Auvergne-Rhône-Alpes, <https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/>

¹²⁹ AROT, Dominique. Les partenariats des bibliothèques. Villeurbanne : Presses de l'Esssib, 2002, p.26 [Consulté le 13/04/2023]. Disponible à l'adresse : <https://core.ac.uk/download/pdf/159615779.pdf>

¹³⁰ DEWILD, Melissa, JAREMA, Morgan. *Op. cit.*

lancer : « L’ancrage local représente un réel soutien à l’existence - à un niveau modeste - de leur activité littéraire¹³¹ ».

3.3. Élu·e·s

Les élu·e·s peuvent elleux aussi jouer un rôle dans la place occupée par les auteur·e·s locaux·ales dans les bibliothèques de lecture publique. En effet, par leur influence et leur statut hiérarchique supérieur, iels peuvent donner des directives précises concernant l’achat ou non de certains titres, la programmation de certains événements. Iels sont évidemment très concerné·e·s par les sujets locaux puisque c’est leur rôle de le représenter et de le valoriser. C’est tout à fait sensé qu’iels demandent aux bibliothécaires de mettre en avant du contenu en lien avec. Ainsi, certaines réponses au questionnaire révèlent que des élu·e·s peuvent faire valoir leur position pour inciter les bibliothécaires à acquérir certaines productions ou organiser certaines animations, par rapport à certain·e·s bibliothécaires qui seraient moins enclins à programmer des auteur·e·s locaux·ales :

« Demande d’élus. Je n’y vois aucun intérêt.¹³² »

À l’inverse, certain·e·s auteur·e·s ont conscience de la capacité des élu·e·s à pouvoir ordonner certains éléments de programmation, et n’hésitent pas à les contacter afin d’appuyer leur demande auprès de la bibliothèque :

« Ceux qui ont fait le forcing pour une rencontre avec le public et sont passés par les élus.¹³³ »

Cette capacité à s’imposer est difficile à gérer pour les bibliothécaires, car à moins d’avoir travaillé dans ce domaine, les élu·e·s ne disposent pas, en général, des connaissances professionnelles nécessaires et en particulier les subtilités de la politique de programmation ou d’acquisition de leur structure de lecture publique¹³⁴. Iels n’ont pas non plus accès de la vue d’ensemble de la programmation ou de l’acquisition de la structure. Il convient de rappeler toutefois que l’obéissance est une obligation juridique comme le mentionne l’article 28 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (titre Ier du statut général), aux termes duquel tout fonctionnaire doit, par principe, « se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique ». Néanmoins, imposer, même ponctuellement, une animation avec un·e auteur·e local·e, peut fragiliser la confiance du public si la qualité de la rencontre n’est pas au rendez-vous. Il y a un juste milieu à trouver entre la valorisation des auteur·e·s locaux·ales et celle des collections classiques en bibliothèque. Les professionnel·le·s, lorsqu’iels prennent compte cette thématique dans leur politique, peuvent être perturbé·e·s par l’immixtion dans leur réflexion globale de consignes extérieures. Les bibliothécaires connaissent leur public et font en sorte d’adapter les actions menées en conséquence, afin de lui proposer un contenu qu’il est susceptible d’apprécier. Cette ingérence vient troubler cette pensée globale, avec la possibilité parfois, de perdre le public :

« Et pourtant les derniers auteurs locaux accueillis étaient bien autoédités.... Mais certains accueils me sont imposés par les élus. Se pose la

¹³¹ BOIS, Géraldine. *Op. cit.*

¹³² Réponse au questionnaire

¹³³ Réponse au questionnaire

¹³⁴ ABF. Des élus vus par des bibliothécaires. *In* Bibliothèque(s), n°71/72, 2013, p. 4 [Consulté le 15/08/2023]. Disponible à l’adresse : http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/enquete_lahary/elusetbibliothecaires.pdf

question de la confiance du public : vente (assurée sur place par l'auteur) et dédicace d'ouvrages qu'en tant que professionnelle je ne cautionne pas (piètre qualité), risque de perdre l'usager sur une vraie rencontre plus qualitative plus tard.¹³⁵ »

« Ils ont l'habitude d'aller dans les supermarchés pour faire de la dédicace mais pas d'affronter leur style d'écriture, leurs inspirations, donc on est plutôt du genre à dire non. Après les gens se disent que c'était nul et vont croire que tout ce qu'on va proposer est de ce niveau-là. Les auteurs locaux, il faut vraiment faire attention, même si on a des élus qui poussent parce qu'ils disent "c'est le territoire".¹³⁶ »

Effectivement, même si valoriser les auteur·e·s locaux·ales dans sa bibliothèque est un axe important et se doit d'être mis en œuvre, il est nécessaire de les intégrer dans un projet global où l'intégralité des collections doivent être valorisée. Il faut veiller à ne pas, à l'inverse, tomber dans une surreprésentation des productions locales, sous peine de lasser le public et de le désintéresser.

Ainsi, de nombreuses actions sont possibles afin d'intégrer au mieux les auteur·e·s locaux·ales en bibliothèque de lecture publique. Cela peut passer par de la communication envers elleux ou envers les usager·ère·s. Des dispositifs de valorisation peuvent aussi être mis en place afin de mettre en avant leurs travaux et leur donner de la visibilité. Enfin, il est important pour les professionnel·le·s de s'entourer de ressources clés à ce sujet mais également de repérer les potentiels freins qui pourraient nuire à de tels projets.

¹³⁵ Réponse au questionnaire

¹³⁶ Entretien avec Christelle Boulineau, réseau de médiathèques Vendée Grand Littoral

CONCLUSION

Le soutien aux auteur·e·s locaux·les est bénéfique pour tous·tes (bibliothèques, auteur·e·s, publics...) ¹³⁷. Cependant, iels subissent un traitement inégal en fonction des territoires. Cela peut conduire à une sous-représentation ou une absence de représentation de la voix locale dans le monde de la culture. L'explication se trouve dans les différences de moyens entre les structures ou par les variations dans les préférences des professionnel·le·s des bibliothèques. Ces deux facteurs se traduisent par des politiques d'établissements qui mettront plus ou moins en avant les talents de leur territoire que ce soit dans l'acquisition de leurs productions, leur programmation dans l'action culturelle, ou enfin dans leur valorisation. Cette différence de traitement entre les territoires crée un déséquilibre dans l'aide apportée à ces auteur·e·s qui, pour l'essentiel, souffrent d'un manque de visibilité et de reconnaissance dans leur travail. À long terme, cela peut les décourager de créer tout en renforçant l'idée que la culture « importante » est faite par des personnes bénéficiant d'une renommée nationale et peut encourager à une vision culturelle dominante. La bibliothèque joue un rôle important dans leur légitimation à l'échelle du territoire, en tant que support à la création.

Les principaux obstacles rencontrés par les professionnel·le·s à ce sujet résident dans le cadre, l'espace, les définitions à donner à ces acteur·rice·s bien spécifiques, et à leur intégration dans la vie de la structure : délimitation des frontières (réelles et fictives), veille du territoire, gestion des dons, classement, signalétique, exhaustivité, action culturelle, etc. Ce travail tente, en proposant des exemples concrets et des témoignages, de donner des pistes de réflexions aux bibliothécaires qui s'interrogeraient à ce sujet.

Les collections des bibliothèques subissent actuellement un bouleversement avec l'intégration de nouvelles formes de supports disponibles au prêt ou simplement rendus accessibles : bibliothèque d'objets, podcasts, grainothèques, etc. Lorsque celles-ci se seront bien développées, il sera intéressant de s'interroger sur la manière dont les productions locales seront intégrées à ce changement ?

¹³⁷ WIEBE, Rynnelle, 2021. Support local: Public libraries and local authors. *Pathfinder: A Canadian Journal for Information Science Students and Early Career Professionals*, Vol. 2, n°1. 2021, pp. 52-58. [Consulté le 09/01/2023]. Disponible à l'adresse : <https://library.oapen.org/handle/20.500.12657/31642>

SOURCES

Entretiens et questionnaire :

Entretien du 09/03/2023 avec Bernard Huchet

Entretien du 10/05/2023 avec Mathilde Pays, médiathèques Roannais Agglomération

Entretien du 30/03/2023 avec Claire Haquet, bibliothèque Stanislas à Nancy

Entretien du 24/04/2023 avec Christelle Boulineau, réseau de médiathèques Vendée Grand Littoral

Entretien du 27/04/2023 avec Cathy Mayeul, médiathèques de Charenton-le-Pont

Entretien du 11/05/2023 avec Patricia de Caupenne D'Aspremont, réseau de médiathèques Chalosse Tursan

Entretien du 17/03/2023 avec Delphine Henry, déléguée générale de la FILL

Entretien du 21/04/2023 avec Jack Guichard

Questionnaire diffusé auprès de bibliothécaires en charge des auteur·rice·s locaux·ales du 25/03/2023 au 15/05/2023

Sitographie :

Auteurs en Auvergne-Rhône-Alpes : <https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/>

Bibliothèque publique d'Ottawa : <https://bibliooottawalibrary.ca/fr/formulaire-de-demande-d%E2%80%99auteur-local>

BnF. Le dépôt légal numérique : <https://www.bnf.fr/fr/le-depot-legal-numerique>

Ministère de la Culture. Aide aux auteurs : bourses d'aide à la création, résidences de médiation littéraire et résidences de création littéraire : <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Subvention/Aide-aux-auteurs-bourses-d-aide-a-la-creation-residences-de-mediation-litteraire-et-residences-de-creation-litteraire>

Ministère de la Culture. Résidence d'artistes en territoire : <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a->

[projets-candidatures/Residences-d-artistes-en-territoire#:~:text=Montant%20de%20la%20subvention,une%20r%C3%A9sidence%20de%20deux%20mois](#)

Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse. Recommandations tarifaires : <https://www.la-charte.fr/inviter-chartiste/recommandations-tarifaires/>

CNL. Grille de tarifs applicable aux manifestations se déroulant en 2022 : <https://centrenationaldulivre.fr/sites/default/files/2021-10/Grille%20tarifaire%202022%20DV.pdf>

Fill. Les agences régionales du livre et de la lecture : <https://fill-livrelecture.org/les-agences-regionales-du-livre-et-de-la-lecture/>

BIBLIOGRAPHIE

ABF. Des élus vus par des bibliothécaires. *In* Bibliothèque(s), n°71/72, 2013, 10 p. [Consulté le 15/08/2023]. Disponible à l'adresse : http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/enquete_lahary/elusetbibliothecaires.pdf

AROT, Dominique. Les partenariats des bibliothèques. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2002, 370 p. [Consulté le 13/04/2023]. Disponible à l'adresse : <https://core.ac.uk/download/pdf/159615779.pdf>

BOIS, Géraldine, Ancrage local et visibilité littéraire. Le cas des écrivains peu reconnus de la région Rhône-Alpes *in* Ethnologie française. 2014/4 (Vol. 44), pp. 621-629. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2014-4-page-621.htm>

BOSSER, Sylvie. L'Auto-édition *in* Bibliodiversity. 2019, 114 p. [Consulté le 24/05/2023]. Disponible à l'adresse : https://www.alliance-editeurs.org/IMG/pdf/autoedition_digit_def72.pdf

BOUTON, Noémie. La valorisation des fonds locaux dans les bibliothèques de la région Auvergne Rhône-Alpes. Mémoire : master Politique des bibliothèques et de la documentation, Villeurbanne : Enssib, 2021, 105 p.

BRABANT, Anne-Claire, HOLLEY, Robert P. L'auto-édition : un nouveau défi pour le contrôle bibliographique universel. IFLA, 2014, 11 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES. Charte des bibliothèques. 1991, 6 p.

CRETON, Mathilde. Valorisation d'un auteur local en bibliothèque municipale. Mémoire : master 1 Histoire et documents parcours bibliothèque, Angers : Université d'Angers, 2016, 89 p. [Consulté le 06/11/2023]. Disponible à l'adresse : <https://dune.univ-angers.fr/fichiers/15002810/20162MHD6123/fichier/6123F.pdf>

DARBELLAY, Tania. À la rencontre de Corinna Bille : comment mettre en valeur les auteurs locaux en bibliothèque. Travail de Bachelor HES. Genève : Haute Ecole de Gestion de Genève, 2013, 106 p. [Consulté le 14/11/2022]. Disponible à l'adresse : <https://sonar.ch/global/documents/314227>

DEVRIENDT, Julien (dir.). Jouer en bibliothèque. Nouvelle édition [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2015, 176 p. [Consulté le 17/05/2023]. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/presSESensib/4181>

DEWILD, Melissa, JAREMA, Morgan. Supporting Self-Publishing and Local Authors: From Challenge to Opportunity *in* Self-Publishing and Collection Development, édité par Robert P. Holley, Purdue University Press, 2015, pp. 21-26. [Consulté le 17/05/2023]. Disponible à l'adresse : <https://library.oapen.org/handle/20.500.12657/31642>

DILVEKO, Juris, DALI, Keren. The Self-Publishing Phenomenon and Libraries. *Library & Information Science Research* 28, n°2, 2006.

ENGLAND, Grace A. Local Author Collections in Libraries. *College & Research Libraries*, 1948, 4 p. [Consulté le 23/01/2023]. Disponible à l'adresse : <https://crl.acrl.org/index.php/crl/article/view/10402/11848>

FRIGOT, Germaine. Vers une autre conception du fonds local *in* *Bulletin d'informations - Association des bibliothécaires français*, n°120. 1983, pp 15-17. [Consulté le 27/10/2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/41091-vers-une-autre-conception-du-fonds-local.pdf>

GALAUD, Nicolas. Bibliothèques et territoires *in* *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 3. 2001, pp. 20-26. [Consulté le 16/11/2023]. Disponible en ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-03-0020-002>

GUILLERMIN, Lucien. Patrimoine imprimé des Montagnes neuchâtelaises au sein de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds : état des lieux et perspectives. Travail de Bachelor : Haute école de gestion de Genève, 2013, 101 p. [Consulté le 04/06/2023]. Disponible à l'adresse : <https://sonar.ch/hesso/documents/314478>

GOUYON, Marie, PATUREAU, Frédérique. Les métiers artistiques : des conditions d'emploi spécifiques, des disparités de revenus marquées. Paris, Insee 2013, pp.143-163.

HAQUET, Claire, HUCHET, Bernard (éd.). Repenser le fonds local et régional en bibliothèque. Villeurbanne : Presses de l'Esssib, La Boîte à outils, 2016, 166 p.

HAUCHECORNE, François. Fonds local et régional *in* *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*. 1982, pp. 25-30. [Consulté le 14/11/2022]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1982-01-0025-002>

HUCHET, Bernard, PAYEN Emmanuèle. L'action culturelle en bibliothèque. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2008, 324 p.

HONOREZ, Annick. Le roman de terroir, source de questions. *Etude ACRF*, 2011, 50 p. [Consulté le 28/05/2023]. Disponible à l'adresse : https://www.acrf.be/wp-content/uploads/2014/11/Roman_de_terroir.pdf

IBAR, Marie-Agnès. Constituer un fonds local : l'exemple de la Bibliothèque municipale de Versailles, *Diplôme de conservateur de bibliothèques*, Esssib, 2002, 132 p.

INSEE. L'Île-de-France, territoire stratégique pour le livre, 2013. [Consulté le 19/03/2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1290926>

LABBÉ, Mathilde. Ancrage local et concurrence commémorative : le cas de Jules Verne (1905-2005). Université de Nantes, 2019, 14p. [Consulté le

19/03/2023]. Disponible à l'adresse :
<https://serd.hypotheses.org/files/2019/03/Labbe.pdf>

LITTLER, Gérard. Fonds local et régional *in* Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux, des bibliothèques françaises. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 1983, 188 p.

MARTIN, Leslie. Gérer et entretenir un fonds local en bibliothèque municipale, fiche pratique, Enssib, 2014. [Consulté le 17/07/2023]. Disponible en ligne : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64678-gerer-et-entretenir-un-fonds-local-en-bibliotheque-municipale.pdf>

MEISSONNIER, Stéphanie. Les financements des manifestations littéraires. *In* Jérôme Bessière éd., Exposer la littérature. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, « Bibliothèques », 2015, pp. 209-224. [Consulté le 23/08/2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/exposer-la-litterature--9782765414810-page-209.htm>

MELMOUX-MONTAUBIN, Marie-Françoise. Patrimonialisation et territorialisation de la littérature : causes, enjeux et effets. *Recherches & Travaux*, n°96, 2020, 14 p. [Consulté le 15/12/2023]. Disponible à l'adresse : <http://journals.openedition.org/recherchestravaux/2361>

MINISTERE DE LA CULTURE. Vade-mecum de l'achat public de livres à l'usage des bibliothèques. Nouvelle édition, 2018, 81 p.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. La grande mutation des bibliothèques municipales. n°126, 1998, 8 p.

RAVEREAU, Mylène. Nouveaux enjeux et défis des bibliothèques départementales. Mémoire : diplôme de conservateur de bibliothèque, Villeurbanne : Enssib, 2019, 104 p.

SYREN, André-Pierre, La bibliothèque localement universelle *in* Bulletin des bibliothèques de France (BBF). 1995, n° 3, p. 8-15. [Consulté le 04/04/2023]. Disponible en ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1995-03-0008-001> ISSN 1292-8399

SYREN, André-Pierre. Cartographie des hommes illustres : vers une liste d'autorité des « personalia » *in* Bulletin des bibliothèques de France (BBF), n° 2. 2000, pp. 87-91. [Consulté le 27/10/2023]. Disponible en ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-02-0087-002>

WENDELL, Laura. Des bibliothèques pour tous ! Comment créer et gérer une bibliothèque de base. Paris : UNESCO, 1998, 151 p. [Consulté le 15/07/2023]. Disponible à l'adresse : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000117165_fre/PDF/117165freo.pdf.multipage

WIEBE, Rynnelle. Inclusion and identification of locally-authored items in library collections. *Pathfinder: A Canadian Journal for Information Science Students and Early Career Professionals*, 2021, pp.18-34 [Consulté le 11/12/2023]. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.29173/pathfinder37>

WIEBE, Rynnelle, 2021. Support local: Public libraries and local authors. *Pathfinder: A Canadian Journal for Information Science Students and Early Career Professionals*, Vol. 2, n°1. 2021, pp. 52-58. [Consulté le 09/01/2023]. Disponible à l'adresse : <https://library.oapen.org/handle/20.500.12657/31642>

ANNEXES

Table des annexes

ANNEXE 1 – QUESTIONNAIRE	67
ANNEXE 2 – GUIDE D’ENTRETIEN POUR LES BIBLIOTHÉCAIRES	73

ANNEXE 1 – QUESTIONNAIRE

Auteur.rices locaux.les en bibliothèque de lecture publique

Ce questionnaire est diffusé dans le cadre d'un mémoire (M2 Politique des bibliothèques et de la documentation à l'Enssib) qui traite des auteur.rices locaux.ales en bibliothèque de lecture publique. C'est un sujet qui soulève de nombreuses problématiques, notamment leur place dans les collections, leur classement, leur valorisation, etc.

Merci de répondre aux questions suivantes avec les informations sur la structure dans laquelle vous travaillez actuellement.

Durée : 10 min maximum

Il y a 25 questions dans ce questionnaire.

Ce questionnaire est anonyme.

L'enregistrement de vos réponses à ce questionnaire ne contient aucune information permettant de vous identifier, à moins que l'une des questions ne vous le demande explicitement.

Si vous avez utilisé un code pour accéder à ce questionnaire, soyez assuré qu'aucune information concernant ce code ne peut être enregistrée avec vos réponses. Il est géré sur une base séparée où il sera uniquement indiqué que vous avez (ou non) finalisé ce questionnaire. Il n'existe pas de moyen pour faire correspondre votre code d'accès avec vos réponses à ce questionnaire.

Votre structure

***Combien de salarié.es compte votre structure ?**

● Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

1 à 5

6 à 15

16 à 50

51 et plus

***Quel poste occupez-vous ?**

Collections

L'expression "auteur.rice local.e" est utilisée tout au long du questionnaire :

- Le terme "auteur.rice" doit être compris dans son acception la plus large, intégrant ainsi toutes les productions que l'on trouve habituellement en médiathèque (CD, DVD, jeux, albums jeunesse, ...), en ne se cantonnant pas uniquement aux productions littéraires.
- Le terme "local.e" est propre à votre établissement et dépend de comment cela a été défini au sein de celui-ci.

Votre structure possède-t-elle des productions d'auteur.rices locaux.ales (pas forcément présent.es dans un fonds local) ?

● Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Oui

Non

Sans réponse

Si oui, quels types de productions ? (plusieurs réponses possibles)

● Cochez la ou les réponses

Fictions

Documentaires

CD

DVD

Jeux

Oeuvres d'art (photographies, sculptures, gravures...)

Autre :

Quels sont, dans votre structure, les critères de sélection des productions d'auteur.rices locaux.ales ? (plusieurs réponses possibles)

📌 Ceci est une texte d'aide pour la question.

📌 Cochez la ou les réponses

Critères géographiques (ex. lieu de naissance ou de résidence de l'auteur.rice ; lieu d'édition...)

Critères qualitatifs

Critères de contenu (ex. le document doit porter sur le territoire)

Critères financiers

Autre :

Les auteur.rices locaux.ales font-ils l'objet d'une politique documentaire définie dans votre structure ?

📌 Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

oui

non

Sans réponse

Si oui, quels outils permettent de définir clairement cette politique ? (plusieurs réponses possibles)

📌 Cochez la ou les réponses

Politique d'acquisition

Charte documentaire

Plan de développement des collections

Programme budgétaire

Protocole de sélection

Fiche domaine

Autre :

Selon vous, comment qualifieriez-vous les productions des auteur.rices locaux.ales présent.es dans votre structure comparées aux autres productions ?

📌 Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

D'une qualité égale

D'une qualité moindre

D'une meilleure qualité

Sans réponse

Quels seraient selon vous les principaux freins à l'acquisition de productions d'auteur.rices locaux.ales dans votre structure ?

📌 Cochez la ou les réponses

Manque de moyens financiers

Manque de place

Ne fait pas partie de la politique d'acquisition de l'établissement

Manque de connaissance des auteur.rices locaux.ales

Absence d'auteur local sur mon territoire

Autre :

Les productions d'auteur.rices locaux.ales sont-elles soumises à des critères de désherbage spécifiques ?

📌 Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Oui

Non

Sans réponse

Fonds local

Votre structure dispose-t-elle d'un fonds local ?

📌 Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Oui

Non

Sans réponse

Si oui, quel territoire géographique recoupe-t-il ?

📌 Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Quartier ou arrondissement

Communal

Intercommunal

Départemental

Régional

Autre :

Si oui, les productions des auteur.rices locaux.ales sont-elles classées dans le fonds local, même si celles-ci ne portent pas forcément sur le territoire ?

📌 Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Oui

Non

Autre :

Si non, est-ce que un ou plusieurs dispositifs sont mis en place afin de signaler que ce sont des productions d'auteur.rices locaux.ales ? Quels sont-ils ?

Veille

Une exhaustivité des productions des auteur.rices locaux.ales est-elle recherchée dans votre structure ?

● Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

- Oui
- Non
- Sans réponse

Quels outils de veille utilisez-vous pour repérer d'éventuelles acquisitions ?

Mettez-vous en place d'autres outils (en plus d'une veille) pour encourager les auteur.rices locaux.ales que vous n'auriez pas repérés à se faire connaître auprès de votre structure ? (communication...)

Estimez que l'ensemble des outils mis en place afin de repérer les auteur.rices locaux.ales sont suffisants ?

● Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

- Oui
- Cela pourrait être amélioré

Action culturelle

Faites-vous régulièrement appel à des auteur.rices locaux.ales pour des animations (ateliers, rencontres, lectures...)?

● Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

- Oui
 Non
 Sans réponse

Donnez une approximation du nombre d'auteur.rices locaux.ales qui interviennent dans votre structure sur une année :

● Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

- Entre 0 et 2
 Entre 3 et 5
 Entre 6 et 8
 9 et plus
 Sans réponse

Quels sont selon vous les avantages à accueillir un.e auteur.rice local.e ?

● Cochez la ou les réponses

- Avantages financiers
 Avantages techniques
 Autre :

Avez-vous l'habitude d'accueillir des résidences d'auteur.rices ?

● Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

- Oui
 Non
 Sans réponse

Si oui, avez-vous déjà accueilli un.e auteur.rice local.e en résidence ?

● Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

- Oui
 Non
 Sans réponse

Informations complémentaires

Je laisse ici une zone d'expression libre si vous souhaitez apporter des informations supplémentaires :



Je cherche à m'entretenir avec des professionnel.les afin de connaître plus précisément les pratiques des structures vis-à-vis des auteur.rices locaux.ales (cela ne prendra pas plus d'1 heure de votre temps). Si vous êtes intéressé.es, je vous laisse compléter les différentes informations ci-dessous :

- Nom
- Prénom
- Contact (téléphone ou mail)
- Lieu de travail



ANNEXE 2 – GUIDE D’ENTRETIEN POUR LES BIBLIOTHÉCAIRES

Définition et acquisition :

- Sur quel territoire les auteur·e·s sont considéré·e·s comme locaux·ales ?
- Quels critères pour être considéré·e comme un·e auteur·e local·e ?
 - Faut-il traiter du territoire dans ses productions ?
 - Lieu de résidence ? de naissance ?
 - Quels supports ?
- Recherche de l’exhaustivité ?
 - Dans les auteur·e·s ?
 - Dans les productions ?
 - Question de l’autoédition
- Quels outils de veille ?
- Quelle gestion des dons ?
- Concertation avec les autres structures du territoire ?
- Budget ?
- Outils de politique documentaire ?

Classement :

- Fonds locaux ou collection courantes ?
- Si collection courante, signalétique particulière ?

Action culturelle :

- Des animations d’organisées avec les auteur·e·s locaux·ales ?
- Si oui,
 - Quels types ?
 - À quelle fréquence ?
 - Est-ce que ça rencontre un succès auprès des usager·ère·s ?
- Lors d’un événement avec un·e auteur·e local·e : l’argument de la localité est-il utilisé pour promouvoir l’événement ?
- Pourquoi faire intervenir des auteur·e·s locaux·ales ? Des avantages ?

Communication :

- Dispositifs de communication mis en place spécialement pour les auteur·e·s locaux·ales ? Que ce soit en direction d’elleux ou des usager·ère·s ?
- Si oui, lesquels ?
- Succès des productions locales auprès du public ?

Valorisation

- Des dispositifs de valorisation mis en place ?

Désherbage

- Critères de désherbage spécifiques ?

Cette trame était évidemment corrélée aux réponses au questionnaire précédemment rempli.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	7
Définitions des termes	7
État de l’art	8
Méthodologie	9
Problématisation	9
PARTIE 1 - DEFINIR LA LOCALITE DE L’AUTEUR·E	10
1. Un territoire à desservir.....	10
1.1. <i>Les usages</i>	10
1.2. <i>Harmonisation des territoires</i>	11
1.3. <i>Des territoires en marge</i>	13
2. Différentes natures de liens entretenus entre l’auteur·e et le territoire	14
2.1. <i>Lieu de naissance</i>	14
2.2. <i>Lieu de résidence</i>	15
2.3. <i>Des critères multiples pour des politiques documentaires sur mesure</i>	16
3. La localité par le sujet abordé	17
3.1. <i>Parler de son territoire</i>	17
3.2. <i>S’en détacher</i>	19
3.3. <i>Se faire adopter</i>	20
PARTIE 2 - VIE DES COLLECTIONS	23
1. Constitution des collections.....	23
1.1. <i>Acquisition</i>	23
1.1.1. <i>Veille</i>	23
1.1.2. <i>Supports</i>	25
1.1.3. <i>Gestion des dons</i>	27
1.2. <i>Classement</i>	29
1.2.1. <i>Fonds locaux</i>	29
1.2.2. <i>Collections courantes</i>	31
1.3. <i>Signalement</i>	32
2. Politique documentaire	33
2.1. <i>Qualité ou</i>	33
2.2. <i>... quantité</i>	35
2.3. <i>Légitimité de l’auteur·e local·e</i>	36
2.4. <i>Désherbage et conservation</i>	38

3. Action culturelle	39
3.1. <i>Le choix de ces auteur·e·s dans l'action culturelle</i>	39
3.2. <i>Les détacher de leur territoire</i>	41
3.3. <i>Différents types d'actions culturelles/ Exemples d'événements</i> <i>avec les auteur·e·s locaux·ales</i>	42
La présentation.....	42
L'atelier	43
La manifestation littéraire.....	44
La résidence d'artiste	44
PARTIE 3 - BOITE A OUTILS POUR L'INTEGRATION DES AUTEUR·E·S LOCAUX·ALES	46
1. Communication	46
1.1. <i>Auprès des usager·ère·s</i>	46
1.2. <i>Auprès des auteur·e·s locaux·ales</i>	48
2. Valoriser les auteur·e·s locaux·ales	50
2.1. <i>Valorisation numérique</i>	50
2.2. <i>Prix ou concours artistiques</i>	51
2.3. <i>La prescription</i>	52
3. Autres acteur·rice·s, entre ressources et contraintes	52
3.1. <i>Agences régionales du livre</i>	52
3.2. <i>Structures culturelles</i>	54
3.3. <i>Élu·e·s</i>	55
CONCLUSION	57
SOURCES	58
BIBLIOGRAPHIE	61
ANNEXES	65
TABLE DES MATIERES	75